

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. 1/2 Le millimètre
Suisse 10 » de hauteur
Etranger 12 » sur une
Réclame 25 » colonne
Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Comédie ministérielle à Madrid.
Le moratoire Hoover.
Le président de la république chinoise.
L'agitation de l'Inde et Gandhi.
Conférence des Etats de l'Europe orientale.

A Madrid, le groupe radical des Cortes espagnoles s'est réuni hier matin, mardi, pour décider si M. Lerroux pouvait faire partie du ministère Azana en formation. Le problème a été résolu par la négative, les radicaux estimant exagérée la part faite aux socialistes et aux Catalans.

M. Azana, aussitôt informé de cette décision, s'est rendu auprès de M. Alcalá Zamora, président de la république espagnole, et lui a déclaré que, en raison des difficultés rencontrées, il renonçait à former le nouveau gouvernement. Mais M. Zamora, après avoir examiné la situation politique, a renouvelé sa confiance à M. Azana, qu'il a donc chargé à nouveau de former le ministère. M. Azana s'est aussitôt mis à la besogne.

Le groupe parlementaire socialiste, réuni peu après, ayant pris connaissance de l'attitude des radicaux, a réitéré son appui à M. Azana.

Hier soir, un nouveau ministère était formé. Il était constitué comme suit : Présidence du conseil de guerre : M. Azana ; affaires étrangères : M. Zulueta ; justice : M. Albornoz ; marine : M. Giral ; intérieur : M. Casares Quiroga ; finances : M. Carner ; travaux publics : M. Prieto ; instruction publique : M. Fernando de Los Rios ; travail : M. Largo Caballero ; commerce : M. Marcello Domingo.

Le portefeuille des communications n'est pas encore attribué.

Le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Luiz Zulueta, qui n'est inscrit à aucun groupe parlementaire, est un républicain indépendant de gauche. Il avait été nommé ambassadeur d'Espagne auprès du Vatican, mais le Saint-Siège ne l'avait pas agréé. Depuis lors, l'ambassade du Vatican est restée sans titulaire. M. Zulueta est à peine âgé de 50 ans.

M. Carner, nouveau ministre des finances, est un républicain catalaniste, avocat à Barcelone.

Le président de la république a approuvé la liste des nouveaux ministres ; ceux-ci lui seront présentés officiellement cet après-midi, mercredi, et demain, jeudi, le gouvernement se présentera devant la Chambre.

C'est demain, jeudi, que s'engagera, à Washington, à la Chambre des représentants et au Sénat, le débat sur le moratoire Hoover.

Un communiqué du ministère des finances américain que nous ayons publié hier a signalé que 68 sénateurs (sur 96) et 276 députés (sur 435) se sont engagés à approuver le moratoire en question. C'est évidemment ce qui permet au gouvernement d'en espérer la ratification définitive, tôt ou tard.

Plusieurs amendements au projet de loi sur le moratoire Hoover seront présentés dans les deux Chambres. Le député Rankin et le sénateur Dill, tous deux démocrates, ont notifié leur intention de proposer au Congrès de s'opposer à tout nouveau moratoire et à toute réduction nouvelle des dettes de guerre.

On sait que le Congrès s'est refusé à ratifier le plan Hoover avant l'échéance du 15 décembre. On a expliqué ce refus par des motifs de politique intérieure et, notamment, par le fait que les parlementaires sont très irrités contre le président des Etats-Unis, qui les a laissés en vacances durant huit mois et qui n'a pas voulu convoquer une session spéciale pour régler cette question.

D'autre part, les parlementaires américains sont également opposés à toute reconstitution de la commission des dettes, reconstitution que désirerait le président Hoover. L'autorité de celui-ci paraît aujourd'hui trop affaiblie pour venir à bout d'une opposition qui comprend les démocrates (qui ont la majorité à la Chambre) ; le président de la commission des affaires

étrangères du Sénat, M. Borah ; le chef des républicains, M. Watson.

Le président du Conseil législatif de Nankin, Lin Sen, a été nommé président intérimaire de la république chinoise. Lin Sen a été remplacé à son poste par Chen Ming Chou.

Lin Sen a aussitôt annoncé par lettre circulaire qu'il avait pris la direction du gouvernement.

Des bruits contradictoires circulent au sujet du maintien de Tchang Kai Chek au commandement de l'armée. Certaines informations ont, en effet, précisé que Tchang Kai Chek avait renoncé non seulement à toutes ses fonctions ministérielles mais encore au poste de généralissime, tandis que d'autres nouvelles ont laissé entendre que l'ancien chef nationaliste gardait ce dernier titre et qu'il se pourrait même, si des troubles venaient à se produire, qu'il reprit le gouvernement suprême.

Le chef nationaliste Gandhi a à peine quitté l'Europe qu'on signale aux Indes de nouveaux symptômes inquiétants d'agitation.

C'est ainsi que la campagne qui a été organisée par les agents nationalistes pour pousser les paysans hindous à refuser le paiement de leurs fermages s'étend peu à peu et prend un grand développement. Déjà, plusieurs membres du Congrès nationaliste ont été arrêtés comme instigateurs de ce mouvement. A Allahabad et à Cawnpore, on a dû interdire les discours et les assemblées, ainsi que la publication de brochures.

Mais la situation est particulièrement sérieuse dans la province du Bengale, dont le gouverneur a été obligé de demander l'intervention du gouvernement central. La police de cette province s'est ainsi vu octroyer des pouvoirs spéciaux par une ordonnance du vice-roi. Des perquisitions ont eu lieu à Calcutta et de nombreuses arrestations ont été opérées. Les individus arrêtés sont, en grande partie, des étudiants.

Quelle sera la situation aux Indes quand Gandhi y débarquera ? Quelle influence le chef nationaliste garde-t-il sur ses troupes, après la conférence anglo-hindoue de la Table ronde, dont les résolutions embrouillées cachent mal un échec à peu près complet ? Si des troubles éclatent, quelle sera l'attitude de Gandhi ? S'en tiendra-t-il à la non-violence ou, dans son désir de rester dans l'état-major des nationalistes, suivra-t-il le courant ?

La conférence des Etats agricoles de l'Europe centrale et orientale, qui siégeait depuis quelques jours à Sofia, vient de terminer ses travaux.

Elle a adopté des résolutions qui marquent la nécessité, pour sauvegarder les intérêts des pays agricoles, d'une action solidaire en accord avec la Société des nations et les diverses organisations économiques internationales.

La conférence a invité les gouvernements qui ont signé la convention qui se rapporte à l'établissement d'une société internationale de crédit hypothécaire à en hâter la ratification. La création d'une banque pour le crédit agricole international à court terme est également envisagée.

Les gouvernements des Etats agricoles ont été encore invités à conclure entre eux des arrangements qui fussent susceptibles d'abolir « la concurrence désordonnée » qui s'est manifestée jusqu'ici dans leurs exportations.

Enfin, sur la proposition de la délégation polonaise, la publication d'une revue en langue française : *L'Est européen agricole*, a été décidée. Cette revue serait l'organe du comité permanent d'études économiques des Etats de l'Europe centrale et orientale.

LA BONNE SOLUTION DES ASSURANCES

Les commentaires de la presse sur le vote du 6 décembre permettent de porter un jugement sur ce qu'il convient de faire pour aider les vieillards, les veuves et les orphelins.

La presse adversaire de la loi présentée au peuple est maintenant groupée autour du comité national sur un certain nombre de points qu'il est utile de préciser.

Ce que le peuple ne veut pas et ce que le peuple veut, tel est l'angle sous lequel il convient d'examiner la situation résultant du vote du 6 décembre.

Ce que le peuple ne veut pas, c'est le système de l'assurance multiple rendue obligatoire ; si le système de la répartition adopté dans la loi est incompatible avec ce vœu populaire, il faut changer ce système ; nous le répétons, le peuple veut que la Confédération dirige son effort financier et légal en faveur des non assurés d'abord. Ce vœu est d'ailleurs celui de tous ceux qui sont déjà au bénéfice d'une assurance publique, professionnelle ou privée.

Ce que le peuple ne veut pas, c'est une obligation légale généralisée excluant le libre choix de l'assureur. Là encore, le souci de protéger dans une certaine mesure les libertés populaires n'a rien de déshonorant ni d'excessif. S'il est normal de sacrifier certaines libertés au bien commun de tous, on ne peut pas vouloir sacrifier les libertés compatibles avec ce bien commun.

La remise de l'assurance à l'Etat, à l'exclusion de toute participation des caisses publiques, corporatives ou privées, ne peut pas être proposée à nouveau, car le peuple ne veut pas de ce monopole, remettant à l'Etat seul le soin des vieillards, des veuves et des orphelins. Le peuple a trouvé dans ce monopole une tendance qui répugne à son sens de la famille et des relations d'affection et d'entraide qui lient les générations entre elles.

Les bases financières du projet sont à revoir. La remise à l'Etat de la gestion de l'épargne privée et professionnelle destinée à la sécurité des vieillards, des veuves et des orphelins choque le sens de l'épargne et de la prévoyance si profond dans les couches populaires. Que l'Etat aide cette épargne, oui ; qu'il l'accapare, non.

Ce que le peuple n'a pas pu admettre, c'est le traitement de faveur accordé par l'assurance aux riches et par l'assistance aux personnes les moins méritantes du peuple, mettant au bénéfice du même droit ceux qui ont mérité l'aide de l'Etat et ceux qui ont tout fait pour s'en rendre indignes. Le sens moral du peuple a été froissé profondément par cette égalité de droit injuste, qui contenait en germe la négation du mérite et du démerite.

Ces motifs développés au cours de la campagne populaire sont si puissants qu'il serait vain d'essayer de les oublier ou de les négliger. C'est une indication claire.

Ce que veut le peuple ? Quoi qu'en disent certains amis de la loi défunte, cela est apparu avec netteté durant ces dernières semaines : cela n'est autre chose que ce que la sociologie chrétienne demande : la sécurité pour tous dans les cadres normaux du corps social.

Développer le sens de l'épargne individuelle, familiale et corporative en l'aidant, en la subsidiant au moins provisoirement et cela en scutinant ce qui existe, en stimulant les initiatives en cours et en donnant à la famille et aux métiers l'appui légal et financier nécessaire pour que chacun y trouve la sécurité désirée. Ouvriers et patrons se sont exprimés avec un ensemble qui ne laisse place à aucune équivoque. C'est la solution qui respecte le mieux la dignité des salariés, qui permet une construction progressive mettant les salariés non assurés encore au niveau des membres des caisses publiques et privées déjà en fonction. C'est l'assurance corporative, impliquant la gestion patronale et ouvrière.

Les travailleurs indépendants, paysans, artisans, commerçants, bourgeois trouvent leur sécurité dans la prospérité de leurs propres exploitations ou dans des assurances auprès des compagnies privées ; pour ces classes, la seule formule utile serait une assurance contre le risque d'indigence en cas de vieillesse ; cette formule peu coûteuse pour chacun serait efficace, car ce risque pour ces classes est extrêmement faible et serait couvert avec des primes très réduites. Les classes sociales cultivées, ayant un sens très développé de leurs propres besoins, peuvent organiser cette assurance dans le cadre de leurs associations professionnelles. Une solution technique est possible ; elle devra tenir compte des possibilités financières de chacune de ces classes, de leurs besoins et de leurs caractères propres.

Assurances corporatives, assurances contre le risque d'indigence, telles sont les deux lignes

directrices d'un projet qui sera accepté par le peuple, nous en avons la certitude.

Dans ces deux directions, les modalités sont innombrables. Nous aurons soin de les étudier les unes et les autres afin de réaliser le bien du peuple conformément à ses besoins, en adaptant les formules aux situations réelles, avec le maximum de liberté et le maximum d'efficacité.

Le peuple n'est pas négatif dans sa majorité, mais il a le droit et le devoir de sauvegarder dans le cadre du bien commun les libertés individuelles, familiales, professionnelles sans lesquelles il n'y a plus de responsabilité, ni de dignité, ni de sécurité morale pour lui, pour sa famille, pour sa profession. C'est en période de crise surtout que ce sens des responsabilités s'impose plus urgent que jamais ; le peuple suisse l'a compris et il l'a exprimé avec netteté ; nous espérons que, dans les deux camps, on fera effort pour se rapprocher et trouver la formule la meilleure et la plus efficace.

D^r A. S.

L'élection du Conseil fédéral

C'est demain que l'Assemblée fédérale élira, pour quatre ans, le Conseil fédéral. On sait que les conseillers fédéraux doivent être nommés au scrutin uninominal, au bulletin secret, par rang d'ancienneté : d'abord M. Motta, puis M. Schulthess, après celui-ci M. Musy, puis M. Haeberlin, M. Minger, M. Meyer et M. Pilet.

Nous espérons que tous les conseillers fédéraux en charge seront honorablement réélus. Au lendemain du 6 décembre, sous le coup du verdict populaire condamnant la loi d'assurance, la joie du triomphe chez les uns, le dépit de la défaite chez les autres, ont inspiré des paroles d'anathème ou de vengeance. Les journaux du Centre libéral ont exigé la démission de M. Schulthess, qui venait d'être désavoué par les 2/3 du peuple suisse ; les journaux radicaux ont proposé qu'on fit expier à M. Musy l'échec de la loi d'assurance, dont ils le rendent responsable pour n'avoir pas fait mystère de l'opinion défavorable qu'il en avait.

Les radicaux nous ont donné un avant-goût de leur esprit de représailles par leur abstention démonstrative lors de l'élection de M. Perrier à la vice-présidence du Conseil national.

Il faut que ces manifestations de rancune s'arrêtent là.

Nous ne formulons pas, quant à nous, d'exclusive contre M. Schulthess. Ce magistrat a une tendance que nous déplorons à flatter l'extrême gauche. Ses conceptions étatistes nous déplaisent souverainement. Il serait funeste qu'il pût mener à son gré la politique du Conseil fédéral. Mais, par bonheur, ce n'est pas le cas. M. Schulthess rencontre, dans le collège gouvernemental, des résistances efficaces, et le peuple est là, au besoin, pour corriger ses erreurs.

Ces garanties nous suffisent. Nous n'oublions pas que M. Schulthess n'a pas fait que la loi d'assurance. Il a, dans d'autres domaines, servi les intérêts suisses avec zèle et intelligence. Les voix qui ont réclamé son exclusion sont des voix isolées auxquelles nous ne saurions faire écho.

Nous espérons que, pareillement, les députés radicaux de l'Assemblée fédérale fermeront l'oreille aux suggestions de leurs journaux qui ont prononcé un décret d'ostracisme contre M. Musy. Décret grotesque de la part de ceux que le peuple suisse a refusé d'écouter le 6 décembre, en se rangeant plutôt derrière le chef du Département des finances. Menace insensée que celle d'un pareil défi jeté, en un pareil moment, à la Droite catholique.

Une fois déjà, il y a cinq ans, après l'échec du monopole du blé, les mêmes journaux avaient formé d'analogues projets de vengeance contre M. Musy. Ces plans restèrent heureusement inexécutés.

Nous comptons fermement qu'il en sera de même cette fois-ci. Le parlement fédéral ne cédera pas à des impulsions que la raison réprouve. C'est moins que jamais l'heure de commettre une sottise politique. Celle-là aurait des effets incalculables.

Il faut que M. Musy ait une élection honorable, telle que la méritent les services considérables qu'il a rendus au pays, le dévouement sans mesure qu'il met au service des intérêts communs. Que les députés socialistes lui refusent leurs suffrages, nous nous y attendons. Mais que les députés radicaux se joignent à l'extrême gauche, ce serait une aberration stupéfiante.

Pour l'honneur du parlement, nous espérons ne pas voir cela.

NOUVELLES DIVERSES

Le roi Alexandre de Serbie a quitté Belgrade lundi soir, pour se rendre à Paris.

M. Briand sera entendu, vendredi, par la commission des affaires étrangères de la Chambre française sur la situation extérieure.

A la Chambre française

DE L'OPPOSITION A L'OBSTRUCTION

Paris, 15 décembre.

L'agitation qui s'est emparée de la Chambre française, au cours de la séance du 8 décembre, où le gouvernement fut interpellé sur les incidents du Trocadéro, est loin de s'être calmée. Tout d'abord, les orateurs radicaux-socialistes s'appliquent à en faire un thème de réunion publique, dans leurs discours hors du Parlement ; ce fut le cas, dimanche, de M. Camille Chautemps, qui, parlant à Lons-le-Saulnier, en a profité pour reprocher à M. Laval de n'avoir pas flétri, le 8 décembre, ce qui s'était passé au Trocadéro, avec assez d'énergie. La presse de gauche n'a pas épuisé non plus son mécontentement à l'égard de l'attitude du président du Conseil et elle y revient sans cesse, pour la blâmer, avec insistance. Certains journaux de droite, de leur côté, par leurs articles, augmentent la confusion, témoin, par exemple, l'*Ordre*, qui s'en est pris, récemment, au cardinal Bourne lui-même, au sujet du discours prononcé par ce dernier à Londres, au cours d'une manifestation des catholiques anglais sur la réduction des armements. L'archevêque de Westminster a eu beau parler favorablement de la thèse française sur la sécurité ; il n'a pas trouvé grâce aux yeux de M. Emile Buré et de ses collaborateurs.

Mais ce sont, maintenant, surtout, les projets de réforme électorale qui achèvent de jeter l'une contre l'autre majorité et opposition. La lutte s'est engagée, jeudi soir, à la Chambre, à leur sujet, avec une ardeur singulière, pour le simple fait de leur inscription à l'ordre du jour des débats. La Chambre venait de voter, bien calmement, un projet de loi, adopté déjà par le Sénat, sur les sursis d'occupation accordés, jusqu'au 10 juillet 1932, aux locaux industriels et commerciaux. La séance touchait à sa fin. Il ne restait plus qu'à régler, conformément aux propositions de la conférence des présidents des groupes politiques, l'ordre du jour de la semaine suivante, celle-là même dans laquelle nous sommes. La date du mercredi 16 décembre avait été choisie pour la discussion de la loi électorale, qui comporte, on le sait, une proposition de suppression du scrutin dit de ballottage, dans certaines conditions, et aussi l'examen du tableau des circonscriptions. Un député radical-socialiste de la Seine-Inférieure, M. André-Marie, s'éleva contre ce choix et demanda que, au lieu de s'occuper, le 16 décembre, de la réforme électorale, on discutât une proposition de loi sur les baux à ferme, déposée depuis trois ans et rapportée depuis un an. La-dessus, M. Pierre Laval intervint pour s'étonner de ce zèle soudain et singulier en faveur d'un projet qui ne lui semblait pas d'une particulière urgence. La remarque du président du Conseil mit l'opposition en posture de bataille. Plusieurs députés socialistes défilèrent à la tribune ; l'un d'eux, M. Renaud, parla d'un « coup contre le suffrage universel » ; un autre, M. Bracke, annonça, de la part de son parti, une obstruction méthodiquement organisée contre la réforme, et le tout, au milieu du tumulte. Il fallut passer par le scrutin public à la tribune, qui ne prend pas moins d'une heure. Il eut lieu ; gouvernement et majorité eurent gain de cause par 306 voix contre 258. On discuterait la réforme électorale, le 16 décembre, en séance de nuit. Mais il a fallu quatre heures de débat pour en arriver là.

Le vendredi 11, la matinée s'écoula sans nouvel incident. On reprit les interpellations sur le chômage et on entendit le commencement de la réponse de M. Landry, ministre du travail, aux questions qui lui avaient été posées. Il doit l'achever un de ces jours. L'après-midi, la séance fut encore houleuse. M. Tardieu, ministre de l'agriculture, demandait 160 millions pour des avances à faire aux sociétés de crédit agricole qui ont accordé des prêts aux coopératives. Il se heurta à une opposition socialiste et radicale-socialiste qui fut assez dure et dont il n'eut raison qu'après une séance de nuit qui ne s'acheva qu'à 2 heures du matin.

Samedi, la Chambre n'a pas siégé, mais elle devait s'occuper, lundi, 14 décembre, d'une question délicate : la discussion du projet de loi portant approbation de conventions entre l'Etat, la Caisse autonome et la Banque de France. Les mesures proposées ont pour but de corriger les pertes subies par la Banque, du fait de la dépréciation de la livre sterling. Déjà, M. Léon Blum a combattu ces conventions à la commission des finances, où, après les explications données par le ministre compétent, M. Plandin, elles ont été acceptées. Elles ne devaient pas l'être, par la Chambre elle-même, sans un vif débat, où les socialistes, une fois de plus, leur ont fait opposition.

Ils se préparent, enfin, à faire mieux encore, à cette séance de nuit annoncée pour mercredi soir, et dont la réforme électorale doit faire l'enjeu. Leurs orateurs, décidés à l'emporter à tout prix, veulent épuiser toutes les ressources de la procédure parlementaire

pour y réussir. Il y aura question préalable, renvoi à la commission du suffrage universel, renvoi après le vote du budget, dépôt de contre-projets, en nombre considérable, et tous les membres du parti inscrits, en bloc, pour prendre la parole dans la discussion.

Que restera-t-il, l'heure venue, de tout ce tapage organisé ? Nous le verrons. Il reste que cette manière de conduire une opposition appelle une expresse réprobation. Nous ne croyons pas qu'elle puisse mettre en danger le gouvernement, si ce n'est par surprise, mais elle va achever de jeter la Chambre dans une redoutable effervescence.

En cette affaire, radicaux-socialistes et socialistes ont partie liée. Le projet de suppression du second tour de scrutin est, à leurs yeux, une agression contre la démocratie et le suffrage universel et un moyen auquel veut recourir la majorité pour assurer sa réélection. Ce moyen, c'est pourtant un radical-socialiste, M. Charles Lambert, député du Rhône, qui l'a, des premiers, proposé. Il s'est, il est vrai, déjugué depuis lors, sur les injonctions de son parti.

Que vaut-il en lui-même ? M. de Kérilis a noté dans l'Echo de Paris que le scrutin de ballottage avait profité, en 1928, à 70 députés cartellistes, qui n'ont pas obtenu, même avec lui, la majorité absolue devenue soudain si chère à la gauche et à l'extrême-gauche. A notre avis, la vraie réforme électorale consisterait à corriger l'inégalité flagrante que donne, à l'heure actuelle, le découpage des circonscriptions dans le cadre départemental. Les statistiques qu'a reproduites, récemment, la Liberté, le prouvent. Mais il a été décidé que ce côté du problème serait passé sous silence ! E. B.

Paris, 16 décembre.

La Chambre a discuté, hier après midi, la proposition de loi tendant à assurer aux travailleurs de nationalité française un droit de priorité sur le travail national. Le ministre du travail a précisé qu'il s'agit de protéger la main d'œuvre nationale contre la main d'œuvre étrangère. C'est plutôt un renforcement de la protection à cause du chômage.

Les derniers recensements ont permis d'établir qu'il y a, en ce moment, en France 2.891.000 étrangers, dont 1.270.000 salariés. En vingt ans, la main d'œuvre étrangère a augmenté de 647.000 unités. Toutefois, on s'est efforcé de restreindre les entrées d'ouvriers étrangers en France. Celles-ci sont tombées de 120.000 en 1930 à 25.000 en 1931 et, ces derniers mois, on peut dire qu'il n'est presque plus entré d'ouvriers étrangers en France.

M. Dumat, rapporteur du projet de loi, a dit que la loi de 1926 sur la main d'œuvre étrangère n'a pas été suffisamment appliquée. En effet, trop d'étrangers venus en France pour des travaux agricoles sont entrés ensuite dans des usines et ont pris la place d'ouvriers français. Il faut qu'il s'établisse une liaison entre le ministère du travail et le ministère de l'Agriculture.

La Chambre n'a pas achevé la discussion du projet de loi de M. Dumat tendant à rétablir le contingentement des travailleurs étrangers en France. La discussion sera poursuivie vendredi matin.

Paris, 16 décembre.

La commission des finances de la Chambre a adopté le projet relatif à l'aide de l'Etat à la compagnie transatlantique, projet qui, en échange de certaines garanties, accorde à cette compagnie des subventions nouvelles de 551 millions et autorise des émissions d'obligations pour un montant maximum de 300 millions.

Au Sénat

Paris, 16 décembre.

Au Sénat, l'ordre du jour appelait, hier mardi, les interpellations sur la défense de l'épargne et sur la politique financière du gouvernement.

M. Delahaye, du groupe de la droite, a souligné que 100 milliards de francs or, prêtés à l'étranger, n'ont pas été récupérés. En ce qui concerne les emprunts russes, le sénateur a demandé qu'on fit quelque chose pour les prêteurs français. Dans l'incertitude de la jurisprudence actuelle, il importe de voter un texte qui soit suivi, de façon formelle, par tous les tribunaux français. Pour ce faire, M. Delahaye a demandé la nomination d'une commission de neuf membres. M. Cavillon, de l'Union démocratique et radicale, a demandé au ministre des finances de rassurer le public à ce sujet et de ranimer la confiance défailante. Le pays en a besoin.

M. Flandin, ministre des finances, s'est élevé contre la campagne menée en vue de troubler l'économie de tous les pays, à la veille de discussions internationales graves. Il a dénoncé la fausseté du bruit selon lequel il serait question d'un moratoire général. Le ministre a ajouté qu'il avait pris toutes mesures contre les fauteurs de troubles. La crise actuelle est grave, mais il ne faut pas se laisser aller à un pessimisme excessif.

Avec du sang-froid et de la confiance, a dit M. Flandin, nous devons, grâce à l'équilibre de notre économie nationale, sortir des difficultés actuelles. En ce qui concerne le service en or des emprunts étrangers, le ministre a assuré que le gouvernement a soutenu les droits des porteurs dans tous les cas où il l'a pu et qu'il continuera à défendre les intérêts des Français.

Le Sénat a adopté ensuite l'ordre du jour pur et simple.

Le Sénat a renvoyé à la commission des finances le projet de loi, adopté par la Chambre, portant approbation de la convention conclue entre la Banque de France, la Caisse autonome d'amortissement et l'Etat, ainsi qu'un projet de loi, déposé par le garde des sceaux, tendant à ouvrir un compte spécial du trésor en vue d'attribuer des avances exceptionnelles à diverses sociétés de crédit agricole.

Manifestations de chômeurs anglais

Londres, 16 décembre.

Environ 3000 sans-travail de tous les quartiers de Londres se sont dirigés, hier après midi, vers l'hôtel de ville. Une délégation a été chargée de présenter au conseil municipal une revendication des chômeurs. Ceux-ci protestent contre l'enquête faite depuis le 12 novembre sur les moyens d'existence de 1200 chômeurs qui font appel à l'indemnité de chômage. Quatre membres de la délégation ont été admis à l'hôtel de ville. Le cortège des manifestants, hérissé de bannières, coupé d'orchestres, de tambours et de fifres, a défilé devant l'édifice aux cris de : « A bas l'enquête, nous ne voulons pas mourir de faim. » D'énormes forces de police montées et à pied encadraient les sans-travail. Quelques incidents sans grande gravité se sont produits.

Les chômeurs, après avoir défilé dans les principales artères de Londres, se sont rassemblés à Hyde Park ou des orateurs, juchés sur une estrade improvisée, ont pris la parole dans l'obscurité et sous une pluie battante. Quelques bagarres se sont encore produites. Une trentaine de policiers montés durent charger les manifestants qui se dispersèrent.

CHINE ET JAPON

Nankin, 16 décembre.

Estimant que les représentants de la Chine n'auraient pas défendu la cause chinoise, lors de la récente session du Conseil de la Société des nations, 600 étudiants, venus de Pékin, ont saccagé les bureaux du ministère des affaires étrangères. Ils se sont rendus ensuite au siège du parti central, où ils ont brisé les fenêtres et désarmé la police.

Les étudiants ont demandé ensuite audience à Tchang Kai Chek, président démissionnaire. Leur requête ayant été rejetée, ils ont attaqué Tchang Ming Chou, président du gouvernement provisoire du Koum Toung. Cent policiers sont arrivés sur les lieux.

Tokio, 16 décembre.

Selon des nouvelles de Moukden, des troupes chinoises, composées de soldats et de volontaires, ont déclenché une offensive sur trois points importants du chemin de fer sud-manchou, à savoir : Tien-Ling, Chung-Chi-Tou et Niou-Chang.

Londres, 16 décembre.

On mande de Moukden que c'est sur l'ordre de Tchang Hsue Liang, qui tente ainsi désespérément de rétablir sa position, qu'a eu lieu la triple offensive déclenchée contre les trois points stratégiques de Tien-Ling, Niou-Chang et Chung-Chi-Tou.

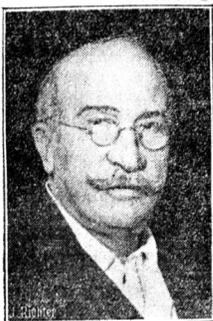
A la nouvelle que trois mille soldats chinois marchaient sur cette dernière ville, une escadrille d'avions a été envoyée pour aider la petite garnison japonaise. Les Japonais ont aussi envoyé en toute hâte des renforts sur un point situé à 8 km. de l'est de Tien-Ling que les Chinois ont attaqué.

Dans le vif engagement qui s'est produit, les Japonais ont eu cinq tués et dix blessés. Le principal centre d'inquiétude est toutefois Niou-Chang, dans le golfe de Liao-Tung, car 2000 Chinois menacent de marcher sur cette ville. Les troupes japonaises ont franchi la rivière Liao, immédiatement à l'ouest de Niou-Chang.

LES AFFAIRES D'ESPAGNE



M. Alcalá Zamora, qui a été élu, jeudi, président de la république espagnole, a prêté serment samedi au cours d'une séance solennelle des Cortès. Notre cliché montre le nouveau président, accompagné de M. Besteiro, président des Cortès, se rendant en voiture au Parlement.



M. Lerroux, qui, de par la volonté du groupe radical des Cortès, ne sera pas ministre.

Les dettes de guerre aux Etats-Unis

Washington, 16 décembre.

Au Sénat, répondant à M. Smoot qui soutenait le point de vue du gouvernement, plusieurs sénateurs se sont opposés vivement à toute réduction des dettes.

M. Reed, sénateur de Pennsylvanie, a estimé que les nations européennes ont le moyen de payer les sommes dues. L'Angleterre recoupe ses débiteurs jusqu'au dernier cent de ce qu'elle paye aux Etats-Unis. La capacité de paiement de la France est plus grande aujourd'hui qu'au moment où elle a conclu l'accord sur les dettes.

M. Mackellar, sénateur démocrate, a dit que la capacité de paiement ne pouvait être déterminée dans la période de dépression actuelle. Si les nations européennes cessaient de développer leurs armées et leurs flottes, elles pourraient payer rapidement les Etats-Unis.

A la séance de la Chambre, M. Macfadden a attaqué violemment la politique de M. Hoover.

M. Hogden Mills, sous-secrétaire d'Etat de la trésorerie, a soutenu le moratoire devant la commission des voies et moyens.

M. Stimson, secrétaire d'Etat, sera entendu aujourd'hui.

LE LABRADOR MIS EN VENTE ?

Halifax (Nouvelle-Ecosse), 16 décembre.

Suivant une déclaration faite par sir William Coaker, membre du gouvernement de Terre-Neuve, arrivé à Halifax, hier mardi, son gouvernement a officiellement offert de vendre au Canada le territoire du Labrador (vaste péninsule entre la mer d'Hudson, l'Atlantique et le Saint-Laurent), moyennant une somme de 400 millions de dollars.

Des propositions seront probablement déposées à cet effet au Parlement canadien, durant la prochaine session. Sir William Coaker a ajouté que des Allemands auraient récemment offert de prendre le territoire à bail pour 99 ans, à des conditions identiques à celles qui seraient accordées au gouvernement canadien.

La limitation des armements

Washington, 16 décembre.

Le comité naval du Sénat a décidé de discuter immédiatement après les vacances de Noël les diverses lois autorisant la construction d'unités navales jusqu'à la limite prévue par le traité de Londres. Le sénateur Hale, qui présentera le bill, déclare que cette mesure faciliterait beaucoup la position des Etats-Unis à la conférence du désarmement.

AVIATION

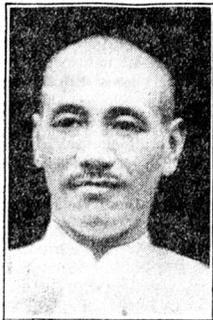
Le record féminin de distance en ligne droite

L'aviatrice française Lena Bernstein, partie dimanche matin, à 10 h. 50, de Saint-Rambert-d'Albon, est arrivée à Istres (Bouches-du-Rhône), à midi.

L'aviatrice compte repartir d'Istres dès que le temps le permettra, en vue de s'attribuer le record féminin de distance en ligne droite sur avion léger.

Ce record est détenu, avec 3182 kilomètres 645, par l'Américaine miss Ruth Nicholls.

UN DICTATEUR QUI S'EN VA



Tchoung Kai Chek, qui a donné sa démission de chef du gouvernement de Nankin.

Au Conseil national

Séance du 15 décembre

Le budget fédéral

M. Motta, chef du Département politique, accepte la réduction du crédit du Bureau international de la paix et la réduction de 40.000 à 35.000 fr. des frais de déplacement des ministres. Il combat la réduction de 6000 à 5100 fr. du poste pour l'Union interparlementaire.

Le poste : Représentants et commissaires fédéraux, devrait être maintenu à cause du grand nombre des conférences internationales, sans compter la conférence du désarmement. Pour qu'elle réussisse, la conférence du désarmement devra être longue.

M. Graber critique la composition de la délégation suisse, composée en bonne partie d'officiers supérieurs. Ce qu'il faut envoyer, ce sont des pacifistes.

M. Motta fait remarquer que M. Graber est illogique, car il a vanté l'importance de la conférence du désarmement et il réclame une diminution des crédits.

L'orateur a foi dans la collaboration internationale. Il aurait voulu, si cela avait été possible, nommer un délégué socialiste à Genève. Mais le parti socialiste n'a cessé de soutenir que la défense nationale n'est pas nécessaire. A Genève, nous travaillerons pour le désarmement, mais nous ne laisserons pas périller la défense nationale.

Les socialistes proclament, d'autre part, qu'ils ne relèvent que de leur parti et n'ont pas à suivre les instructions du Conseil fédéral.

Les pacifistes sont représentés dans la délégation par M. Habberlin, député de Zurich.

M. Motta souhaite que la conférence aboutisse à des résultats, mais il ne peut, aujourd'hui, dire quelles seront les instructions du Conseil fédéral.

La délégation se réunira en janvier pour discuter les questions soumises à la conférence.

M. Habberlin, radical, demande le maintien du crédit au Bureau international de la paix. M. Reinhard, socialiste, dit que la conférence du désarmement trompe les peuples en faisant paraître plus lointain le danger de guerre. Les grandes puissances n'ont aucune volonté de désarmement.

M. Graber regrette qu'il n'y ait pas suffisamment M. Welli, communiste, demande que la Suisse supprime toutes ses dépenses pour la Société des nations, instrument de politique impérialiste.

M. Guntli, conservateur, estime que réduire le crédit serait un désaveu pour notre politique pacifiste.

On passe au vote. La proposition de M. Welli est repoussée.

Par 74 voix contre 45, le crédit pour la délégation au désarmement est fixé, selon la proposition de la commission, à 160.000 fr. au lieu de 220.000 fr.

La subvention à l'Union interparlementaire est fixée à 5100 fr. La subvention au Bureau international de la paix est réduite de 2000 à 1000 fr.

On passe au Département de l'Intérieur.

M. Welli combat un crédit de 153.000 fr. pour l'établissement de caves contre les gaz.

M. König, paysan, propose le rétablissement des postes biffés par la commission, relatifs au rendement du bétail et aux statistiques sur l'endettement de l'agriculture.

M. Hans von Matt demande le maintien à 80.000 fr. de la subvention à la Croix-Rouge.

M. Meyer, chef de l'Intérieur, combat la proposition Welli.

Le Conseil fédéral reviendra prochainement devant les Chambres avec un projet motivé sur les mesures de défense contre la guerre chimique.

La proposition Welli est repoussée par 62 voix contre 24.

La subvention à la Croix-Rouge est fixée à 60.000 fr. au lieu de 80.000 fr.

Le poste pour le recensement du bétail est biffé par 50 voix contre 38.

La discussion est interrompue.

Une proposition de M. Fricker de ne pas publier, pour des raisons d'économie, le compte rendu sténographique des débats du budget est acceptée par 46 voix contre 30.

AU CONSEIL DES ETATS

Séance du 15 décembre

Pour les chômeurs

Le Conseil a abordé le projet concernant une aide extraordinaire aux chômeurs, projet que le Conseil national a adopté au cours de la semaine dernière. Le Conseil national a décidé de mettre tous les chômeurs au bénéfice de cette aide extraordinaire.

La commission a proposé d'adhérer sur ce point aux décisions du Conseil national.

Le rapporteur a constaté que, de 1909 à 1930, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé près d'un milliard pour l'exécution de travaux de chômage.

M. Huonder (Grisons) voudrait qu'on applique l'arrêté aux chômeurs de l'hôtellerie et de l'industrie forestière.

M. Charmillot (Jura bernois) a demandé qu'on rétablisse l'amendement du Conseil national en faveur des petits patrons.

M. Moser (Berne) a préconisé la rééducation des chômeurs ; l'agriculture pourrait en occuper un grand nombre.

M. Bertoni (Tessin) a demandé que le Conseil fédéral examinât à nouveau le problème de l'émigration.

Après quelques demandes de renseignements de la part de plusieurs députés, l'entrée en matière a été décidée à l'unanimité.

Les dix premiers articles ont passé sans opposition, conformément aux propositions du

rapporteur, et la suite renvoyée au lendemain. Pour l'étude du projet relatif à la limitation des importations, le bureau a désigné la commission du tarif douanier, présidée par M. Schepfer (Soleure). La séance a été levée.

Dans les sociétés valaisannes

On nous écrit : La section valaisanne du Touring-Club suisse a tenu son assemblée annuelle samedi passé à Sierre. Elle fut très fréquentée, l'automobilisme prenant, en Valais comme partout ailleurs, une ampleur toujours plus grande. Le rapport présidentiel, présenté par M. Crittin, conseiller national, fut très goûté ; il s'attacha principalement à faire ressortir les relations entretenues par la section avec l'office central.

Devant la démission irrévocable de M. Crittin, président, et de M. Darbellay, secrétaire, il fallut pourvoir à leur remplacement. M. Alexis de Courten, voyageur de la maison Peter-Cailler-Kohler, fut élu à la présidence et M. Henri de Lavallaz, tous deux de Sion, au secrétariat. Un banquet fut servi à l'hôtel Bellevue ; il réunissait plus de cent couverts et fut honoré par la présence de M. Pitteloud, président du Conseil d'Etat.

Dimanche, à Monthey, la Société d'histoire du Valais romand tenait ses assises annuelles sous la présidence alerte de M. le préfet de Cocatrix. Des travaux d'histoire furent présentés par M. le Dr Comtesse, sur les ordonnances de la châtellenie de Monthey en 1756 ; par M. François Delacoste, sur le rachat des servitudes grevant les domaines de l'ancienne châtellenie de Monthey ; par le capitaine Ch. Gollut, président de Massongex, sur des découvertes archéologiques faites dans sa commune et consistant en des tables de sacrifice et des chapiteaux de marbre de l'époque romaine ; par M. Bertrand, pharmacien à Chexbres, au sujet d'un procès sensationnel qui mit aux prises un Guyot de Monthey et un Morand, sujet savoyard (1809).

Le comité sortant fut réélu à l'unanimité. La prochaine assemblée se tiendra à Saint-Maurice.

Enfin, la section Monte Rosa du Club alpin suisse s'est réunie dimanche à Sierre. Son président, M. Derivaz, a lu un rapport des plus fouillés et a remis l'insigne de vétérans à huit membres qui font depuis plus de vingt ans partie du groupe. Un nouveau comité a été élu avec M. Coquozy comme président. Le banquet servi à l'hôtel Bellevue fournit l'occasion d'un échange de paroles aimables entre l'ancien et le nouveau président, ainsi que le président-député de Sierre, M. Bonvin, et le colonel Guouzy.

Au conseil municipal de Lausanne

A la place de M. Paul Perret, nommé conseiller d'Etat, le conseil communal de Lausanne a nommé syndic par 59 voix sur 67 M. Emmanuel Gaillard, ingénieur, actuellement conseiller municipal, directeur des services industriels.

Il a nommé conseiller municipal M. Rochat, directeur et rédacteur en chef de la Revue, par 51 voix contre 20 à M. Arthur Marell, socialiste.

Navigation aérienne

Une nouvelle expédition au pôle nord

Les résultats de l'expédition polaire du Graf-Zeppelin, l'été dernier, ayant été jugés suffisants par les organisateurs, une nouvelle expédition aura lieu l'été prochain.

Echos de partout

L'APÉRITIF SOCIALISTE

Dernièrement, l'organe socialiste français, le Populaire, dirigé par M. Léon Blum, a lancé, sur l'ordre de son conseil d'administration, un nouvel apéritif, qui porte le nom du journal, en vue d'aider la maison à combler ses déficits. Cette mixture s'appelle le « Popu », par abréviation.

Aveugler une voie d'eau avec un apéritif, c'est un procédé digne du programme de M. Léon Blum. Dans une réclame, en caractère d'affiche, le Populaire engage à boire l'apéro du parti pour reconnaître les efforts des « modestes vigneronniers qui ont peiné tout l'été, sous le soleil brûlant du Midi, pour faire mûrir les lourds raisins chargés d'un vin rouge et sucré », d'où devait sortir l'apéritif.

Ces braves gens ne songeaient qu'au parti : « Pensant à la joie, au réconfort qu'ils vous préparaient, ils oublièrent leur fatigue et le soleil accablant. Ne décevez pas leur espoir, répondez à leur élan. »

La partie est maintenant liée entre le journal et l'apéro. Plus un lecteur consommera d'apéritifs, plus il fera œuvre de bon socialiste. Quand il tombera ivre au point de se figurer qu'il a compris ce qu'il a lu, il sera un citoyen vraiment organisé, sinon conscient, auquel on pourra confier des missions de propagande électorale. Ivre-mort, il aura encore droit à tous les égards dus à l'homme qui a souffert pour la cause.

MOT DE LA FIN

Une femme à son mari :

— Tu veux écrire tes mémoires et tu n'es pas capable, la moitié du temps, de te rappeler où tu as mis tes lunettes !

Pour la langue française

On ne dit pas : « M. X. s'est fait le porte-voix des habitants de Z pour réclamer la correction d'une route. » Le porte-voix est un instrument pour porter la voix au loin. Il fallait dire : « M. X. s'est fait le porte-parole... »

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Le mauvais temps

Le vent a soufflé en rafales violentes, lundi, sur la localité de Sarno, dans la province de Salerne (Italie). Quantité de maisons, déjà lézardées par le tremblement de terre de l'année dernière, ont été gravement endommagées. On compte une vingtaine de blessés, dont plusieurs grièvement atteints. La violence du vent a fait dérailler un train de la ligne du Vésuve.

En Tunisie, à la suite du cyclone de samedi, la situation reste grave. Plusieurs lignes téléphoniques sont coupées. Aucune relation télégraphique ou ferroviaire n'est possible avec l'Algérie. Des localités sont cernées par les eaux et les habitants, juchés sur les toits, attendent des secours. Les récoltes ont été ravagées. Des troupeaux entiers ont péri.

On apprend de Moscou qu'un ouragan s'est déchaîné sur la mer Caspienne, où règne une température exceptionnelle de -25 degrés. Des bateaux ont coulé. Un navire qui porte une centaine de personnes serait en danger. Le gouvernement a envoyé des avions à la recherche des navires en péril. En raison du grand froid, la mer est gelée aux environs d'Astrakan.

Français universitaires en Italie

La police a procédé à l'arrestation de six professeurs et de neuf étudiants de l'université de Camerino, impliqués dans une affaire de falsification de titres universitaires. Les autorités judiciaires ont ouvert une enquête.

Lendemain de naufrages

Les 5 marins réchappés du naufrage du chasseur de sous-marins 96, au large des côtes tunisiennes, sont en parfaite santé. Trois cadavres ont été retrouvés sur la côte. Huit hommes auraient disparu.

Hier mardi, sont arrivés à Changhaï les 250 survivants du vapeur chinois *Tatch*, incendié sur le Yang-Tsé, à 60 milles de Changhaï.

Une panthère tuée au Maroc

Une panthère d'une taille exceptionnelle a été tuée par des indigènes, conduits par le caïd Moulay Ali, dans les environs du poste de Boulemane, à 80 kilomètres en avant de Sefrou.

Le fauve s'était déjà attaqué, à plusieurs reprises, aux convois de mulets et à des troupeaux de moutons, dont il avait blessé mortellement le gardien qui essayait de le chasser. Cette panthère pesait près de 200 kilos et mesurait 2 mètres 50 de longueur.

Un incendie ravage le quartier chinois de Bangkok

A Bangkok (Siam), hier, mardi, un incendie a complètement détruit 500 maisons du quartier chinois de la ville.

Deux mille personnes sont sans abri. Les dégâts sont évalués à un demi-million de livres sterling.

Du nouveau dans l'affaire Koutépop ?

Le Parquet de Fontainebleau (Seine-et-Marne) a décidé de faire procéder demain, jeudi, à des fouilles dans la cave, dans le puits et dans le jardin d'un immeuble de cette ville, qui a été désigné comme contenant les restes du général russe Koutépop, disparu mystérieusement l'an dernier.

Violent incendie : 4 morts

Un incendie a détruit hier, mardi, une ferme de l'île de Baleshare, dans les Hébrides (au nord de l'Angleterre). Le propriétaire, sa femme et ses deux filles ont été brûlés vifs.

SUISSE

Imprudence mortelle

Hier mardi, à la gare de Romanshorn (Thurgovie), M. Konrad Müggler, âgé de 69 ans, en descendant du train avant l'arrêt complet, est tombé sous les roues et a eu les deux pieds et un bras coupés. Le malheureux a succombé peu après à l'hôpital.

Incendie

Près de Pontresina (Grisons), hier mardi, à la suite de l'explosion d'une lampe à benzine, le feu a pris à la villa Albris, où se trouve la pâtisserie Kohenderfer. L'incendie a été maîtrisé immédiatement par les pompiers de Pontresina.

Agression

Dimanche soir, près de Thusis (Grisons), un homme qui rentrait à son domicile a été attaqué sur la grand-route par deux inconnus qui prirent la fuite avec son portefeuille, contenant 800 francs.

Accident du travail

Près de Zoug, hier mardi, M. Joseph Hürlimann, âgé de 21 ans, qui travaillait dans la forêt, a été grièvement blessé par une branche : il a succombé à l'hôpital de Zoug où il avait été conduit.

TRIBUNAUX

Le procès de Berthoud

Dans l'audience d'hier mardi, le président a invité la fille Guala à décharger sa conscience par un aveu, si elle a empoisonné M^{me} Riedel. La fille Guala a répondu que, si elle avait un crime à se reprocher, elle l'aurait déjà avoué depuis longtemps.

Le professeur Dettling a fait aux jurés une conférence sur l'arsenic. Ce poison n'a ni saveur ni odeur. Il est mortel à la dose de 10 à 20 centigrammes. Il se trouve dans un médicament dit liqueur Fowler, à la dose de 1 %. Le docteur Riedel en avait un litre. Lors de l'enquête, il y manquait 344 grammes. Cette quantité a pu être ingérée par M^{me} Riedel dans trois tasses de thé, 10 centimètres cubes auraient suffi, d'ailleurs, pour lui donner la mort. Les symptômes qu'elle présentait sont ceux qui caractérisent l'empoisonnement par l'arsenic : perte de la vue, paralysie, mais lucidité parfaite.

L'autopsie, du reste, a montré que M^{me} Riedel avait absorbé une quantité énorme d'arsenic : dix fois la dose qui eût suffi pour la faire mourir.

Le traitement appliqué par le docteur Riedel à sa femme était propre à atténuer certains symptômes. Il n'a certainement pas décrit exactement aux deux médecins appelés à la dernière extrémité l'état de la malade, avant leur arrivée. Il a prétendu que sa femme avait mangé de l'oreille de porc, ce qui est probablement un mensonge, car personne de la famille, hors lui et la Guala, n'a rien vu de pareil. Au surplus, la manière dont il a traité sa femme atteste une indifférence incompatible avec la conscience médicale.

Le deuxième expert, le professeur Bürgi, de Berne, a constaté que l'hypothèse qu'il avait émise au premier procès, que le poison a pu être absorbé en une seule fois, n'est plus contestée aujourd'hui.

La Cour a entendu ensuite une sœur d'Antonio Guala, domiciliée à Paris. Elle a dit avoir vu des lettres anonymes reçues par sa sœur qui était convaincue d'être épousée par le Dr Riedel, après le divorce de celui-ci.

L'audition des experts s'est ensuite poursuivie. Pour le professeur Schöenberg, de Bâle, la principale question qui se pose est de savoir si le poison a été pris en une ou plusieurs fois. Il considère que M^{me} Riedel a reçu du poison deux fois, le lundi et le vendredi. Le docteur Fonia a estimé que l'arsenic trouvé vendredi et samedi dans les intestins ne peut avoir été absorbé le lundi. Il faut donc que le poison ait été pris une seconde fois.

Le procès de Lübeck

Hier mardi, au procès de Lübeck, le professeur Deycke a déclaré que le laboratoire de cette ville lui paraissait en état de produire les cultures B. C. G. (vaccin antituberculeux).

Il a souligné que les cultures originales, reçues de Paris, avaient été essayées sur des animaux et qu'elles s'étaient révélées pures. Le professeur Deycke croit que l'accident a été causé par une augmentation spontanée de la virulence des cultures.

Les suites d'une agression

A Beauvais, hier, mardi, la Cour d'assises de l'Oise a condamné aux travaux forcés à perpétuité deux jeunes gens qui avaient commis, en juillet dernier, une agression à main armée sur les personnes de MM. Lefebvre du Prey, fils d'un ancien garde des Sceaux.

Un terroriste

A Belgrade, hier, mardi, le Tribunal d'Etat a condamné à mort Zaharia Janakievitch, qui était accusé d'avoir déposé une machine infernale destinée à faire sauter la voie ferrée, le 19 juillet dernier.

Surpris par une patrouille il blessa mortellement un gendarme.

NÉCROLOGIE

M. Robert Mercier

A l'âge de cinquante ans vient de mourir, à Lausanne, M. Robert Mercier, avocat, longtemps secrétaire de l'Association des industries vaudoises, de la Chambre de commerce vaudoise et du Comptoir suisse, ancien juge d'instruction au tribunal militaire.

Le guide Hans Bernet

A Wergistal (Oberland bernois), hier mardi, le guide Hans Bernet, bien connu des alpinistes, est décédé à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques de Mgr Fritz

Les funérailles de Mgr Fritz, archevêque de Fribourg-en-Brigau, ont eu lieu, hier mardi, en présence de représentants de l'Etat de Bade, du Reich, d'un nombreux clergé et d'une foule de fidèles. On remarquait dans l'assistance la présence de l'évêque de Bâle et Lugano.

Vers l'Afrique



L'aviateur suisse Fretz (à droite), qui vient de quitter Zurich pour un raid africain. A gauche, son passager, M. Taborelli.

Nouvelles financières

La crise aux Etats-Unis

On annonce de Boston (Massachusetts) que la Federal National Bank et ses filiales n'ont pas ouvert leurs portes hier mardi. L'actif s'élève à 32 millions 841,000 dollars et le passif à 28 millions 235,000 dollars. Le commissaire des banques de l'Etat a, d'autre part, pris possession de la Lawrence Trust Cy, de Lawrence (Massachusetts), qui est sous le contrôle de la National Federal Bank de Boston.

Neuf autres banques du Massachusetts, dont l'actif total s'élève à 58 millions 700,000 dollars, ont fermé leurs portes hier mardi, en raison de la déconfiture de la Banque fédérale de Boston.

La Bancroft Trust Cy, de Worcester, a également dû fermer ses portes. On signale qu'une autre filiale de la Federal National Bank, la Middlesex National Bank, d'Owens, dont les dépôts s'élèvent à 4 millions de dollars, a dû encore fermer ses guichets. La Federal National Bank, en dépit de son nom, n'a aucun caractère officiel.

PUBLICATIONS NOUVELLES

R. Piccard, avocat. *De la taxe militaire*. — Exposé systématique de la jurisprudence du Tribunal fédéral en 1929, 1930 et 1931. Lausanne, 1931. Librairie F. Rouge et Cie. Le domaine de la taxe d'exemption du service militaire est peu connu du public, bien que ses principes soient à la base des impôts payés annuellement par des milliers de contribuables. Depuis 1929, c'est le Tribunal fédéral qui tranche en dernier ressort les recours contre les taxes. La jurisprudence se compose d'une vingtaine d'arrêts, la plupart en allemand. L'exposé systématique que vient d'en faire l'avocat R. Piccard sera utile non seulement aux praticiens, mais à chaque contribuable soucieux de connaître ses droits.

Petite prédestinée. Marie-Gabrielle T. (1905-1912), par Myriam de G... Volume de 80 pages, orné de nombreux dessins et de 6 gravures hors texte. 7 fr. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, 6^{me}. Chèque postal : Paris 21-44.

Ce livre, présenté par S. E. le cardinal Dubois, Mgr Sinéone et le R. Père Garrigou-Lagrange, O. P., est particulièrement bien adapté au petit public auquel il est destiné. L'auteur, bien connu des catholiques par ses précédents ouvrages, d'une plume exquise, fait revivre Marie-Gabrielle T..., modèle des enfants qui, dès l'âge de raison, se préparent à faire leur première communion.

Ce fut bien une « petite prédestinée » : dès son berceau, le bon Dieu l'avait bénie et distinguée : dans cette âme d'enfant, d'une limpidité et d'une fécondité remarquables, la grâce a opéré des merveilles. La « Petite » va droit au sacrifice demandé, droit à Jésus dont le cœur l'attire si fort qu'elle n'a plus ni distractions, ni désirs, quand elle regarde son image.

Quel âge avait donc cette petite contemplative, qui, ange et enfant, connaît les défauts des petits et lutte pour devenir une « digne petite fille de la Sainte Vierge » ? Marie-Gabrielle T... comptait six ans et quelques mois.

Dernière heure

Le nouveau ministère espagnol

(Havas.) — Madrid, 16 décembre. (Nouvelles du jour) est de tendance un peu plus à gauche que celui auquel il succède. Il comprend 3 socialistes, 2 radicaux-socialistes, membres de l'action républicaine, 1 républicain catalaniste, 1 républicain indépendant de gauche, M. Zulueta, n'appartenant à aucun groupe, mais élu cependant par des voix socialistes, enfin un républicain autonomiste galicien. La majorité théorique du gouvernement sera d'une soixantaine de voix pour le vote de confiance qui aura lieu demain jeudi, quand le cabinet se présentera pour la première fois devant les Cortès.

Le moratoire Hoover

(Havas.) — On mande de Washington au Times : L'exécutif des membres démocrates du Congrès s'est réuni hier matin, mardi, et a décidé de se tenir à l'écart des préjugés de parti sur la question du moratoire Hoover.

Chine et Japon

(Havas.) — On mande de Tokio au Times que le général Tsang-Shi, ancien administrateur de la province de Moukden va prochainement reprendre la direction de ce gouvernement, ce qui fait entrevoir la possibilité d'une solution pacifique de la question de Kin-Tcheou. Cette nouvelle n'est pas confirmée officiellement, mais, au ministère des affaires étrangères, on la considère comme probable. Le général Tsang Shi avait eu une attitude amicale à l'égard du Japon, dont il était le protégé depuis l'occupation de Moukden.

Dans le cabinet chinois

(Havas.) — On mande de Changhaï au Times : M. Soong, ministre des finances et M. Wellington Koo, ministre des affaires étrangères, ont donné leur démission. La démission de M. Soong a fait l'objet de toutes les conversations dans les milieux financiers, qui espèrent que la nouvelle administration se trouvera à même de s'assurer sa collaboration.

La demande de convocation du Reichstag

(Havas.) — Berlin, 16 décembre. Le groupe socialiste du Reichstag a décidé de s'opposer à la demande de convocation de l'Assemblée présentée par les communistes et les nationaux-allemands. Il a voté une résolution déclarant qu'un vote qui annulerait le décret-loi ne pourrait avoir aucune conséquence pratique.

Une invitation au maréchal Hindenburg

(Havas.) — Washington, 16 décembre. Le député démocrate Collins a prié le président Hoover d'inviter Hindenburg à se rendre en Amérique.

En Saxe

(Havas.) — Dresde, 16 décembre. (Wolf.) — Le référendum communiste pour la dissolution de la Diète saxonne a abouti.

En Rhénanie

(Havas.) — Duisbourg, 16 décembre. (Wolf.) — Des manifestations de chômeurs qui se sont produites hier mardi, dans la ville, ont provoqué l'arrestation d'une quarantaine de personnes.

Dans les partis yougoslaves

(Havas.) — Belgrade, 16 décembre. (Avata.) — Le Club parlementaire a examiné mardi la question de la création d'un parti politique. Après un discours du président du conseil, le club a décidé que le nouveau parti porterait le nom de « démocratie radicale paysanne yougoslave ». Les principales directives du programme du nouveau parti ont été approuvées. Elles seront soumises à l'approbation du congrès du parti. Ce programme est basé sur l'idée yougoslave au sens de la constitution du 3 septembre dernier.

Dans le domaine de la politique sociale et économique, le nouveau parti estime que la situation des paysans doit être son premier souci, car la classe paysanne constitue la majorité de la population. Ses intérêts doivent être défendus en harmonie avec les autres branches de l'économie nationale. L'affermissement de l'unité nationale, sans laquelle la Yougoslavie ne peut être un Etat fort, sera poursuivi énergiquement. Le parti envisagera la question des minorités nationales comme une question culturelle. Il demandera à ces minorités une collaboration loyale et reconnaîtra leurs droits linguistiques et culturels.

En politique extérieure, le nouveau parti estime que la Yougoslavie doit être un pilier de la paix, de l'ordre et de l'état de choses juridique international dans cette partie de l'Europe. A cet effet, la Yougoslavie doit veiller attentivement au maintien de ses forces défensives pour la défense de son indépendance et de sa liberté. Elle doit travailler au développement des institutions internationales pour le règlement des relations que des conflits entre Etats et au développement des relations politiques et culturelles avec les autres nations.

L'or américain

(Havas.) — New-York, 16 décembre. (Havas.) — Le bulletin quotidien du mouvement de l'or à la Banque fédérale de réserve signale l'exportation de 96.000 dollars à destination de la Suisse.

Hommage à Marconi

(Havas.) — Rome, 16 décembre. Au cours de la séance d'hier mardi, le président du Sénat a lu une adresse en hommage à Marconi à l'occasion du trentième anniversaire de la transmission du premier sans fil à travers l'Atlantique. Marconi a répondu en remerciant chaleureusement la Haute assemblée.

Village incendié en Haute-Italie

(Havas.) — Brescia, 16 décembre. Un violent incendie a détruit, hier mardi, presque entièrement le petit village de Pressuglia. Vingt-huit familles sont sans abri. Les dégâts sont évalués à cinq millions de lires environ.

Les inondations et la neige en Tunisie

(Havas.) — On commence à dresser le bilan de l'inondation causée par la crue de la Medjerda. Sept cadavres ont été retirés de la boue. On s'attend à en trouver encore.

Tempête de neige en Suède

(Havas.) — Une tempête de neige extrêmement violente s'est abattue, hier mardi, sur la Suède causant des dégâts considérables : la plupart des lignes télégraphiques vers l'Allemagne et la Finlande sont coupées. Les trains subissent de sérieux retards. Un voilier a échoué près de Waddö ; son équipage, composé de 5 hommes, court de grands dangers.

CHAMBRES FÉDÉRALES

(Havas.) — Berne, 16 décembre. Le Conseil national vote tout d'abord un crédit de 990,000 francs et un crédit pour bâtiment postal à Neuchâten (275,000 francs). On reprend ensuite la discussion du budget de l'Intérieur.

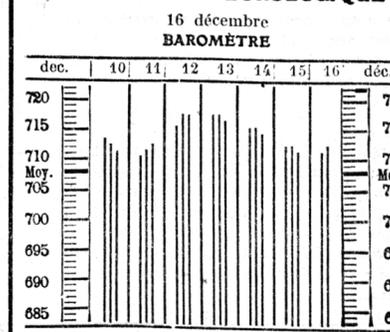
M. Dollfus fait rapport sur la suppression ou la réduction d'un certain nombre de crédits.

La commission propose de réduire de 10,000 à 5000 francs la subvention pour la publication de la chronique de Diebold Schilling éditée à l'occasion de l'anniversaire de l'entrée de Lucerne dans la Confédération, de biffer un crédit extraordinaire à la Société suisse des productions populaires, crédit destiné à l'aider à préparer l'exposition internationale des arts populaires de 1934, qui sera probablement ajournée, de biffer un crédit de 5000 francs au Concilium bibliographicum.

Calendrier

Judi 17 décembre
Saint LAZARE, évêque
Saint Lazare, de Béthanie, frère de Marthe et de Marie, fut ressuscité par Jésus. Les Juifs l'exilèrent avec ses deux sœurs. Il aborda à Marseille et fut le premier évêque de cette ville.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



THERMOMÈTRE C.

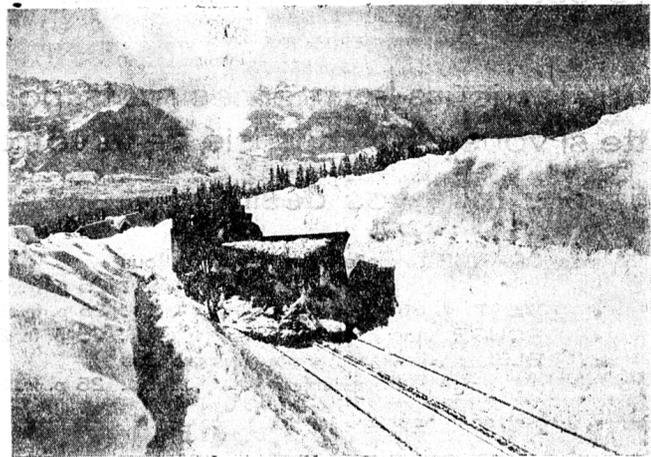
dec.	10	11	12	13	14	15	16	dec.
7 h. m.	2	3	-5	-6	-6	-4	-2	7 h. m.
11 h. m.	4	4	-2	1	0	-2	0	11 h. m.
7 h. soir	3	-2	-2	0	-1	-3		7 h. soir

CHANGES A VUE

Le 16 décembre, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 05	20 25
Londres (1 livre sterling)	47 50	48 —
Allemagne (100 marks or)	121 —	122 —
Italie (100 lires)	26 —	26 50
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 10	15 30
New-York (1 dollar)	5 10	5 16
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.)	71 10	71 60
Madrid (100 pesetas)	43 —	44 —
Amsterdam (100 florins)	205 —	206 —
Budapes (100 pengö)	—	—

La neige sur la ligne du Righi



Une forte chute de neige, survenue ces jours derniers, a obligé à mettre en action un chasse-neige sur la ligne du Righi.

En préparant vos cadeaux de Nouvel An pensez à quelques flacons d'Elchina.

Il entretient la santé et la force nerveuse, si nécessaires à chacun.

Flacon ou boîte original fr. 3.75; doubles fr. 6.25; dans les pharmacies.

L'ORPHELINAT CATHOLIQUE DU SERVAN
A LAUSANNE



Pendant la guerre, des enfants belges furent envoyés en Suisse pour raffermir leur santé ébranlée. Répondant à l'appel, qui, à cette occasion, était adressé aux personnes généreuses de notre pays, M^{mes} Bellet louèrent l'immeuble appelé « Le Servan », pour y recevoir cinquante de ces enfants. La direction de cette œuvre fut confiée aux excellentes Filles de la Charité, dont le dévouement et l'esprit d'initiative sont connus dans l'univers tout entier.

La guerre terminée, ces enfants rentrèrent dans leur pays, enchantés de leur séjour dans la Suisse hospitalière. M^{mes} Bellet décidèrent alors de transformer cette œuvre de circonstance en une œuvre définitive et de la mettre au service des enfants de notre pays.

L'immeuble du Servan fut acheté, ainsi que plusieurs terrains avoisinants. Un comité fut constitué, chargé de gérer la fondation et l'œuvre établie par M^{mes} Bellet, en faveur des enfants belges, devint l'orphelinat catholique de Lausanne, qui se développa rapidement. Une crèche pour les bébés lui fut bientôt annexée.

A partir de 1927, cette œuvre se préoccupa de procurer aux jeunes garçons, qui avaient passé au Servan le temps de leurs classes primaires, le moyen de gagner plus tard honora-

blement leur vie. Des contrats d'apprentissage furent passés avec des maîtres d'état de Lausanne, et il fut décidé de garder ces jeunes gens à l'orphelinat pendant une nouvelle période de leur vie. La présence de ces apprentis rendit bientôt les locaux dont on disposait trop exigus. De plus, la maison, dans laquelle se trouvait la crèche, ne correspondait plus aux exigences de l'hygiène et était dans un état de vétusté telle que des réparations importantes s'imposaient. On décida alors de démolir la petite maison qui abritait la crèche, de transporter celle-ci dans l'immeuble du Servan et de construire un nouveau bâtiment pour l'orphelinat et pour l'œuvre des apprentis.

Le comité de l'œuvre adopta le projet de M. Oscar Polla, architecte à Lausanne, qui a réalisé une œuvre de belle apparence et parfaitement adaptée à son but. Cette nouvelle maison, confortable et spacieuse, constitue un foyer agréable pour les enfants et les apprentis de l'orphelinat catholique de Lausanne. Ce projet n'a pu être réalisé que grâce à l'appui que le comité de l'œuvre trouve toujours auprès de M^{mes} Bellet, fondatrices de l'Orphelinat catholique de Lausanne.

Les nouveaux locaux ont été inaugurés dernièrement en présence de Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

FRIBOURG

Elections au Grand Conseil

LES VOIX DE PARTIS

DISTRICT DE LA SARINE

	Conservateurs	Radicux	Socialistes
Arconciel	91	7	1
Autafond	56	3	—
Autigny	107	16	1
Avry-sur-Matran	63	14	5
Belfaux	103	36	4
Bonnefontaine-Montécu	67	3	2
Chérens	70	12	—
Chésalles	18	4	—
Chésopelloz	14	14	—
Corjolens	20	3	1
Corpinbœuf	93	9	—
Corpataux	65	6	1
Corserey	55	1	—
Cottens	84	4	2
Cutterwyl	24	1	—
Écuvillens	125	2	4
Ependes	61	5	—
Essert	38	5	1
Estavayer-le-Gibloux	44	—	—
Farvagny-le-Grand	90	21	—
Farvagny-le-Petit	38	1	—
Ferpicloz	26	8	—
Fribourg	2742	711	671
Givisiez	36	23	1
Granges-Paccot	64	10	6
Grenilles	28	3	—
Grolley	98	8	7
La Corbaz-Cormagens	57	3	—
Letigny	83	48	2
Lossy-Formangeuères	51	—	1
Levens	39	—	—
Magnedens	20	5	2
Marly-le-Grand	112	7	10
Marly-le-Petit	35	—	—
Matran	51	6	3
Montéraz	34	7	1
Neyruz	149	1	2
Nierlet-les-Bois	35	1	—
Noréaz	91	12	—
Oberried	21	6	—
Onnens	58	6	—
Pierafortscha	52	—	—
Ponthaux	49	20	—
Posat	19	2	—
Posieux	93	10	1
Praroman	98	8	—
Prez-vers-Noréaz	103	3	—
Rossens-Ilens	67	28	1
Rueyres-Saint-Laurent	64	2	—
Sales	37	3	—
Senèdes	8	—	1
Treyvaux	19	16	5
Villarod	46	12	—
Villars-sur-Glâne	158	32	31
Villarsel-le-Gibloux	30	14	—
Villarsel-sur-Marly	25	—	—
Vuisternens-en-Ogoz	104	16	—
Zénauva	22	5	—
Total	6292	1203	767

Radio-Fribourg

Programme de ce jour : de 20 h. 25 à 21 h. 30 : *L'Avènement du Sauveur*. Allocution et chants pour le temps de l'Avent. Conférencier : M. le chanoine von der Weid, curé de Saint-Nicolas. Chants : MM. les Séminaristes, direction : M. le chanoine Bovet. Orgue : M. Gogniat. (Retransmission de la cathédrale.) Programme : 1. Marche religieuse, E. Gigout (orgue) ; 2. Quatre pièces grégoriennes : a) *Rorate cali*, introït ; b) *Creator alme*, hymne ; c) *Universt*, graduel ; d) *Rorate cali*, cantique d'Avent ; 3. Allocution de M. le chanoine von der Weid ; a) *O oriens splendor*, antienne et psaume ; b) *Ave Maria*, motet à quatre voix d'hommes, L. de Wittoria (1545-1611) ; c) *Canite tuba*, motet à cinq voix d'hommes, J. Gallus Handi (1550-1591) ; 4. *Prélude et fugue en ut majeur*, J.-S. Bach (orgue)

Aux Entreprises électriques fribourgeoises

Le samedi 12 décembre, au café de la Paix, une soirée intime réunissait les membres du Conseil d'Etat et le conseil d'administration des Entreprises électriques fribourgeoises, pour exprimer au directeur sortant de charge, M. Victor Ryncki, la sympathie et la reconnaissance des autorités et du peuple fribourgeois à l'occasion de sa retraite.

M. le conseiller d'Etat Buchs, président du comité de direction et du conseil d'administration des Entreprises électriques, retraça en paroles émues la carrière de M. Ryncki qui, après avoir, pendant douze ans, dirigé avec succès la construction de la ligne et l'exploitation des chemins de fer veveysans, assumé, en 1914, la direction des chemins de fer électriques de la Gruyère, où il se distingua par sa compétence et sa fermeté.

C'est par arrêté du 25 mai 1917 que le Conseil d'Etat, sur la proposition du conseil d'administration des Entreprises électriques, nomma M. Victor Ryncki directeur de ces entreprises, nées jadis de l'initiative heureuse de M. le conseiller d'Etat Pythou, et récemment constituées en organe distinct de l'Etat.

Sous l'impulsion de M. le directeur Ryncki et de ses collaborateurs, au premier rang desquels il convient de citer M. l'ingénieur en chef Auguste Wæber, les Entreprises électriques ont pris une ampleur inespérée, même des plus optimistes. L'outillage constamment mis au point a été sans cesse tenu au niveau des exigences modernes, permettant ainsi de satisfaire les abonnés. De nouvelles sources d'énergie ont été créées, en particulier la splendide accumulation de Montsalvens, qui fait l'admiration des connaisseurs. Aujourd'hui s'achève l'équipement de notre nouvelle usine thermique de la Maigrange, où le plus puissant moteur Diesel existant sur le continent assurera à nos Entreprises une considérable réserve d'énergie.

Grâce à une administration judicieuse, le rendement correspondit au développement de la production, si bien que les Entreprises électriques, outre le versement de la rente prévue par leur fondateur en faveur de l'Université et le service de leurs emprunts et du capital de dotation, purent encore contribuer pour leur part à alimenter la caisse de l'Etat par un apport chaque année plus important qui, de 200,000 fr. en 1920, s'élevait à 320,000 fr. en 1928, pour atteindre, cette année, la somme de 344,000 francs.

Ainsi M. le directeur Ryncki a pleinement justifié la confiance que les autorités et le peuple fribourgeois ont mise en lui. Il y a réussi par son énergie infatigable, sa grande prudence et son dévouement à toute épreuve. M. Buchs exprima ensuite à M. le professeur Paul Joye, qui va succéder à M. Ryncki, la chaleureuse bienvenue du conseil d'administration des Entreprises électriques. M. Joye reprend une tâche ardue à un moment rendu particulièrement difficile par une crise économique intense. Mais, dit M. Buchs, nous avons pleine confiance en ses qualités d'administrateur et de savant pour la mener à chef.

M. Buchs souhaita ensuite à M. Ryncki une longue et heureuse retraite et lui remit au nom du conseil d'administration un plateau d'argent, modeste témoignage de reconnaissance pour les années de fructueux labeur qu'il a consacré à notre pays de Fribourg.

M. le directeur Ryncki remercia avec émotion. Il exprima sa reconnaissance à M. Buchs, dont les encouragements et les judicieux conseils ont été pour lui une aide précieuse, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration qui ont facilité sa tâche. Il rendit un hommage particulier de reconnaissance à M. l'ingénieur en chef Wæber, son collaborateur immédiat, et exprima ses vœux de prospérité pour les Entreprises électriques et leur nouveau directeur.

M. le professeur Paul Joye, nouveau directeur, prit ensuite la parole. Il esquissa brillamment l'histoire de l'industrie électrique à Fribourg, qui débuta en 1872 par la courageuse initiative de M. l'ingénieur Ritter, pour aboutir à nos puissantes entreprises actuelles.

M. Joye constata que, à l'instar des cantons les plus fortunés et les mieux placés au point de vue des communications, Fribourg, lui aussi, a accompli sa transformation industrielle. Mais il l'a accomplie à sa manière, sans modifier le caractère du pays, en maintenant solide et forte notre population agricole. Ce n'est pas au détriment de cette dernière — comme ce fut le cas ailleurs — que s'est produit notre essor industriel, mais au contraire à son service, puisqu'il a mis l'énergie électrique à la portée de tous. Notre pays est donc moralement fort pour les tâches futures. Parmi ces tâches, nous devons envisager nécessairement la création de nouvelles entreprises industrielles, et M. Joye pense que l'industrie pourra prospérer chez nous, en nous apportant ses avantages et en nous épargnant ses inconvénients. Les 40 années de développement des Entreprises électriques furent la première et heureuse étape du développement industriel ; les expériences faites ailleurs nous serviront pour les étapes futures : nous éviterons ainsi les défauts inhérents à une adaptation rapide et forcée.

M. Joye s'associa ensuite aux hommages rendus au mérite et au dévouement de M. le directeur Ryncki, à qui le canton de Fribourg gardera une profonde reconnaissance.

Un télégramme d'hommages et de sympathie fut envoyé à M. le conseiller fédéral Musy, ancien membre du conseil d'administration des Entreprises électriques fribourgeoises, puis on entendit encore MM. les conseillers d'Etat Savoy, Perrier, Chatton et Week, M. Paul Blancpain, vice-président du conseil d'administration des Entreprises électriques, M. le président Delatena, MM. les députés Leicht et Blanchard et M. l'ingénieur en chef Wæber, qui dirent leur sympathie pour M. le directeur Ryncki et pour les Entreprises électriques fribourgeoises.

Ordinations

S. Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, confèrera les ordres mineurs et les ordres majeurs, samedi, 19 décembre, à 8 h., à la chapelle du Séminaire.

Pour le chalet des enfants, à Pringy

On nous prie de publier : Est-il nécessaire de rappeler au public fribourgeois, dont la générosité est proverbiale, que, à Pringy, dans la Gruyère, il est une maison douce et accueillante où chaque année de nombreux petits Fribourgeois de la ville et de la campagne retrouvent la santé et la gaieté de leur âge ?

Pour ces petits qui n'ont pas le privilège d'une santé robuste et qui n'auront pas la joie de passer en famille la fête de Noël, nous demandons un don, si minime soit-il, pour que ces enfants aient aussi un joyeux Noël. Ils sont plus d'une vingtaine de fillettes et garçons qui de tout leur cœur prient pour leurs généreux bienfaiteurs.

Les dons en nature et en espèces seront reçus avec la plus grande reconnaissance au Bureau de la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose, No 3, avenue de Pérolles, bâtiment des Chemins de fer électriques de la Gruyère. On peut aussi user du chèque postal de la Ligue No 226, ou bien encore envoyer les dons à M^{lle} Reymond, vice-présidente de la Ligue contre la tuberculose, No 19, avenue de Pérolles.

Crèches et vieilles coutumes de Noël

On nous prie de rappeler la causerie qui sera faite ce soir mercredi, à la salle de la paroisse de Saint-Nicolas, Grand'Rue, 14, à 8 h. 1/2, sur les crèches et les vieilles coutumes de Noël. Entrée libre.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Deutscher katholischer Männerverein. — Heute, um 8 Uhr, Männer-Abend im grossen Saal des Hotels Terminus. Referat von Hrn. Nationalrat Dr. L. Schneller, Zürich, über die *Fabrikation der öffentlichen Meinung*. Musikalische Darbietungen der akad. Verbindung *Alemannia*. Freundliche Einladung an die gesamte deutsche Männerwelt der Stadt und Umgebung.

La vie économique

Une locomotive géante

Une des plus grandes locomotives électriques qui aient été construites en Suisse a quitté les ateliers de la fabrique Brown, Boveri, à Müschenstein, où elle a reçu son équipement électrique. La partie mécanique a été achevée à Winterthur.

La machine mesure 34 mètres entre les tampons ; elle pèse 245 tonnes et peut remorquer en plaine un train de 1360 tonnes. Sur les rampes du Gothard, pour lesquelles cette locomotive est destinée, la machine pourra remorquer sur les rampes de 26 pour 100 un train de 750 tonnes, ce qui représente environ 38 wagons de 20 tonnes. Sa vitesse pourra atteindre 100 km.

La nouvelle locomotive qui est destinée aux trains express comme aux trains de marchandises, coûte environ 1 million ; elle a été construite entièrement en Suisse.

Baisse du prix de la viande

Le comité de la Société cantonale zurichoise des maîtres-bouchers a décidé de réduire le prix de la viande de bœuf 1^{re} qualité, de 3 fr. 60-3 fr. 70 à 3 fr. 20-3 fr. 40 le kilo, à partir du 17 décembre. Le prix du bœuf de 1^{re} qualité a été réduit, au cours de cette année, de 40 à 60 c. par kilo dans le canton de Zurich.

Le commerce extérieur français

La valeur des importations françaises pour les onze premiers mois de l'année 1931 atteint la somme de 39 milliards 392 millions de francs, en diminution de 8 milliards 606 millions par rapport à la période correspondante de 1930.

La valeur des exportations a atteint la somme de 28 milliards 324 millions, en diminution de 11 milliards 268 millions.

En Allemagne, excédent d'exportations

Pendant le mois de novembre, les exportations allemandes se sont élevées à 738 millions de mares, sans compter 11 millions de livraisons pour le compte des réparations. Les exportations ont reculé de 130 millions ou de 15 % sur le mois précédent. Le tiers de cette diminution provient de l'influence de la saison, et le reste, des premiers effets des difficultés de placement des marchandises allemandes à l'étranger.

La valeur des importations est restée au niveau d'octobre, à 482 millions de mares ; leur volume a augmenté de 4 %, la valeur moyenne ayant diminué.

L'excédent d'exportations, qui était, en octobre, de 383 millions, a reculé en novembre à 256 millions.

En tenant compte des livraisons en nature pour les réparations, on constate que l'excédent des exportations sur les importations a été de 267 millions de mares.

Il peut arriver

que tout à coup votre cigarette favorite vous déplaie.

Êtes-vous fatigué ou déprimé ou bien encore avez-vous fumé trop longtemps la même sorte de cigarettes ? Toujours est-il que celle-ci ne semble plus être de votre goût.

Et pourtant, comme vous ne dégustez pas tous les jours les mêmes mets, pourquoi ne changeriez-vous pas de cigarette si vous êtes rassasié de la vôtre ?

Notre assortiment est assez riche pour satisfaire tous vos désirs.

Turmac No 4	légère, de format mince . . . 20 p. 80 cts.	Turmac ORANGE	l'excellente cigarette de tous les jours 25 p. fr. 1.50
« BRUN	gros format 20 p. fr. 1.—	« VERT	très aromatique 25 p. fr. 2.—
« HASSAN	faible en nicotine, légère . . . 20 p. fr. 1.—	« ROUGE	fine et légère 25 p. fr. 2.50
« EDIB	faible en nicotine, aromatique 20 p. fr. 1.20	« BLEU	la cigarette pour les grandes occasions 25 p. fr. 3.—

Toutes nos cigarettes sont en vente avec et sans bout or

Nos boîtes en métal de 50 et 100 cigarettes sont toujours un cadeau très apprécié.



TURKISH-MAGEDONIAN TOBACCO COMPANY SEEBACH-ZURICH

Feuilleton de la LIBERTÉ
LA COUSINE INCONNUE
par Charles FOLEY

Docile à la leçon de la nature, Hubert, dans un ressaut d'orgueil, avait relevé le front et ralenti le pas.
— Partir sans être vu, sans parler à qui que ce fût, ce serait avoir l'air de fuir! raisonnait-il, ramenant à présent ses pensées à son cas personnel. Qu'est-ce qu'Annie, ma tante, le notaire, les fermiers, les paysans et les domestiques penseraient de moi? Ils croiraient que j'ai peur ou que j'ai honte. Honte pour quoi? Peur de qui? Qu'ai-je fait de mal? Si pénible que ce soit, il le faut: j'endurerais tout sans paraître en souffrir. D'ailleurs, le dernier des Vercy quittera le domaine aux regards de tous, impassible, hautain et gardant son prestige de silence et de mystère...
Le marquis reprit le chemin du château d'un pas redevenu ferme.

XXI

Hubert regagna sa chambre sans rencontrer personne. Il demeura longtemps dans son cabinet de toilette. Après cette course en forêt, une douche froide, des coups de fer et de rasoir, quelques soins minutieux achevèrent d'effacer, sur le visage du jeune homme, toute trace de souffrance et d'insomnie. Il ne lui restait, de cette nuit atroce, qu'une persistance pâle.
Le châtelain téléphona au notaire de Saint-Jean-sur-Thielle. Le dialogue fut bref:

— Qui me parle?
— Hubert de Vercy. Mlle Annie Bermond a pris, dans les archives, connaissance du testament. Moi-même je l'ai lu. Je suppose, maître Guernac, ce double absolument conforme à celui que vous devez lire officiellement, dans douze ou quinze jours.
— Absolument conforme, monsieur le marquis.
— Nulle clause ne m'y concernant, je ne serai sans doute pas convié à cette lecture?
— Non, monsieur le marquis. Je vous en exprime mon regret.
— Alors, maître, il n'y a aucun inconvénient à ce que je quitte Vercy dès que je le jugerai bon.
— Aucun inconvénient matériel, puisque Mme de Givardon fut chargée de la gerance intérimaire. Cependant, un départ moins hâtif serait, moralement, préférable. Mais je ne me permettrais pas de vous conseiller. Vous êtes libre, monsieur le marquis. Puis-je vous être utile en quoi que ce soit?
— En rien. Je vous remercie, maître Guernac.
— Et d'un! fit le jeune homme, rattachant le récepteur sans attendre la réponse.
Le temps de remédier au désordre de la pièce, de relever une chaise, de reborder les couvertures, de rejeter sur le lit les oreillers tombés, et le valet de confiance frappa.
— Quelle journée pour moi! prévint le jeune homme dans un frémissement aussitôt réprimé. Puis il permit d'entrer d'une voix posée.
— Monsieur le marquis est déjà prêt! s'exclama Laurent, affectant la surprise, mais renseigné par la pâleur de son maître.
— Oui, je me suis levé de bonne heure. Je

vais avoir pas mal à faire. Le papier, que vous m'avez remis hier et que j'ai lu a plus d'importance que je ne croyais.
Essayant de sourire, comme amusé de l'effet qu'il allait produire, Hubert ajouta lentement, en fixant son regard dans le regard trouble du valet:
— Si vous ne le savez déjà, Laurent, apprenez que cette feuille timbrée me déshérite. On me dépouille. Je ne suis plus rien ici.
Le mauvais gars avait imaginé une situation embarrassante, mais non désespérée. Cet aveu le rendit aussi blême que le châtelain.
— Monsieur le marquis s'exagère les choses...
— Ce n'est pas mon habitude.
— Et si... on détruisait le papier?
— Joli conseil! Pour qui me prenez-vous, Laurent?
— J'ai tant de peine pour monsieur que je ferais n'importe quoi! Alors, c'est sûr?...
— Je viens de téléphoner au notaire. Il m'a confirmé les volontés de mon oncle. Il ne me reste qu'à déguerpir.
Laurent perdit contenance et demanda d'une voix mal assurée:
— Qui hérite de tout, qui prend votre place ici, monsieur le marquis?
— Mlle Annie Bermond, la nièce de l'oncle Emeric. Nous sommes les deux derniers descendants des Vercy. Je me croyais chez moi. Je suis chez elle!
— Que celle-là vous ferait du mal, j'en avais le pressentiment à la première rencontre! s'écria le valet, l'air mauvais et dans une explosion de haine. Si jamais l'occasion d'une revanche se présente, je vous jure bien que je n'hésiterai...

— Ce sont mes affaires et non les vôtres, reprit le châtelain durement. Je vous ai déjà défendu de vous en mêler.
La lueur qui s'était allumée dans son regard subitement éteinte, Laurent questionna en attitude soumise et d'une voix doucereuse:
— Monsieur le marquis compte partir dans combien de temps?
— Demain. Vous savez ce que j'ai apporté du Maroc ici?
— C'est moi qui ai fait les malles et les valises.
— Eh bien, je ne ramènerai que ça. Vous referez, aujourd'hui même, les valises et les malles.
— Monsieur me gardera?
— Je ne le pourrai pas. Mon avenir est trop incertain.
— Mais monsieur a le titre: monsieur n'en reste pas moins marquis?
— Un marquis sans domaine est un piètre seigneur! Quoique appréciant vos services, Laurent, je me vois forcé de vous donner congé. Dès l'arrivée à Paris, j'ajouterai à votre mois une gratification et vous serez libre.
Immuable, atterré, Laurent essayait de protester. Le châtelain lui coupa brusquement la parole:
— C'est ainsi, Jacquelin va-t-il mieux?
— Oui, monsieur le marquis.
— Je descends dans mon cabinet. Envoyez-moi Jacquelin le plus tôt possible et venez me retrouver à 10 heures.
— Et de deux! fit le marquis avec un soupir oppressé, en sortant de sa chambre. Je ne suis pas au bout... Ça commence seulement!
Une fois installé devant son bureau, il écrivit

plusieurs lettres, mit ses comptes à jour, glissa, dans un grand portefeuille, le registre que lui avait confié Mme de Givardon et il y ajouta des baux, des factures, la correspondance d'affaires et les pièces justifiant sa courtoise administration. Il s'appliquait à ces besognes, une à une, sans hâte, soucieux de ne rien oublier et s'efforçant de ne penser au delà, un peu à la façon du malade qui, se devinant perdu, s'occupe de tout excepté de son mal. De temps à autre, sa toux nerveuse révélait une respiration gênée. Il prenait dans un tiroir de nombreuses clés, munies d'une étiquette, lorsque Jacquelin se présenta.
— Je n'ai pas besoin de vous demander si vous êtes au courant de la situation, Jacquelin. Laurent a dû bavarder à l'office: cela se voit à votre mine d'enterrement. Mais pourquoi diable vous croyez-vous obligé de paraître triste? Vous êtes en grâce auprès de Mlle Bermond? Vos vieux jours sont assurés.
D'une ironie nuancée de quelque amertume, le ton d'Hubert chagrina Jacquelin. Ce dernier répliqua avec modération et simplicité:
— J'ai vieilli assez heureux près de vous, monsieur Hubert, pour ne pas souhaiter mieux. Et nous vous aimons tous plus que vous ne le croyez. (A suivre.)

NOUVEAUTÉ Louis BOUELLAT
Flocons de neige
Poésies dédiées aux tout petits
80 centimes
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
FRIBOURG
130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38

Chez nos lutteurs
Une trentaine de membres ont assisté à l'assemblée générale annuelle de l'Association cantonale des lutteurs, tenue au café des Alpes, dimanche, 13 décembre. L'Association fribourgeoise des lutteurs, fondée il y a dix ans, compte aujourd'hui plus de cent membres actifs. Elle forme un des plus importants groupes de lutteurs de la Suisse romande. C'est ce qui a été relevé dans le rapport annuel présenté par M. Nicolet, président, qui en fait ressortir, en outre, les brillants résultats individuels, obtenus aux dernières fêtes romandes, résultats attestant les progrès énormes réalisés dans notre canton sous le rapport de la technique de la lutte.
Après avoir enregistré, toutes ces dernières années, des déficits, les comptes pour 1930 bouclent par un solde en caisse de 74 fr. La fortune de l'Association se monte à 493 fr. 50.
La prochaine fête cantonale de lutte aura lieu à Fribourg, en 1932, et le club de notre ville a été chargé de l'organisation de cette manifestation.
En remplacement de M. Werro, démissionnaire, M. Merz, de Morat, a été appelé à faire partie du comité cantonal.
Le titre de membre honoraire a été décerné, à l'unanimité, à M. Werro, qui, depuis 1924, a travaillé très activement au développement de l'Association et de la lutte. M. Werro est également membre fondateur de l'Association romande des lutteurs.
L'assemblée a procédé ensuite à la nomination des jurés et des délégués.
Jurés pour la prochaine fête cantonale: MM. Caille et Oberson, Bulle; Reimann, Jungo, Flury, Fribourg; Adolphe et Auguste Fasacht, Montilier; Schürch, Morat; Jeanrenaud, Romont.
Jurés aux fêtes romandes: juré officiel: François Jungo, Fribourg; candidat: M. Louis Hess, Fribourg. Délégués romands: MM. Von Dach, Spiess, Heinzmann, Merz, Hess et Jungo. Délégué fédéral: M. Nicolet, Broc.

Le froid! La faim!
C'est l'hiver avec tout son cortège de souffrances et de privations. Pensons à nos populations montagnardes, pour lesquelles cette année sera particulièrement cruelle. Le père de famille est privé, en grande partie, de son gagne-pain habituel: la forêt, où l'on ne coupe plus de bois parce que le bois ne se vend plus. N'avons-nous pas, dans nos grandes armoires, quelques vieux vêtements qui ont cessé de plaire et qui feraient le bonheur de ceux qui manquent de tout? Prière de déposer les dons de toute nature à la rue de Morat, 234, maison de Boccard.
Au nom de la Société d'utilité publique:
M^{me} Roger de Diesbach.

Loto du chœur mixte de Notre-Dame
Le chœur mixte de Notre-Dame, dont les ressources sont bien modestes, organisée, comme ces années dernières, un loto-tombola. Il aura lieu dans les locaux du Cercle paroissial de Saint-Nicolas, 14, Grand'rue, le dimanche, 27 décembre, à 8 h. 1/2 du soir.
Les habitués de l'église de Notre-Dame qui peuvent apprécier, chaque dimanche et tous les matins pendant l'Avent, le dévouement de cette société auront certainement à cœur de témoigner leur attachement et leur reconnaissance à ces chanteurs en se rendant nombreux le 27 au Cercle de Saint-Nicolas et en envoyant aussi des lots.
Les dons pour le loto et la tombola peuvent être déposés chez M. le chanoine Rast, 188, rue de la Préfecture, ou à la Maison de paroisse de Saint-Nicolas, 14, Grand'rue, chez M. Rime, tailleur. D'avance merci aux généreux donateurs.

Mort subite
Le nommé Christian Hostettler, originaire de Guggisberg, habitant la Villette, s'est rendu, hier matin mardi, dans la vallée du Gros-Mont pour chercher du bois. Vers midi, sa fille, qui était allée à sa rencontre, l'a trouvé affaibli devant son traîneau. Il avait succombé à une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-huit ans.

Pour la foire suisse d'échantillons
Le comité cantonal de la Foire suisse tiendra une séance, samedi 19 décembre, à 2 h. 1/4 de l'après-midi, dans les salons de l'hôtel Terminus, à Fribourg.
Les industriels de notre canton, désireux de prendre part à la prochaine manifestation économique suisse, peuvent assister à cette séance.
L'intensité de la crise que nous traversons oblige toutes nos maisons suisses à concentrer leurs efforts pour la défense de leurs industries. C'est la raison pour laquelle la Foire de Bâle est déjà assaillie de demandes d'emplacements.
On prévoit un agrandissement de l'immense palais de la Foire, agrandissement qui coûtera près d'un million.

Secrétaire de la rédaction: Armand Spicher.

†

Monsieur Philippe Meuwly et ses enfants, Gilberte et Robert; M. et M^{me} Albert Clerc et leurs enfants, à Bulle; M. et M^{me} Florian Clerc et leurs enfants, à Cerniat; M. et M^{me} Félix Brulhart et leur enfants; M. et M^{me} Louis Meuwly et leurs enfants, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie MEUWLY
née Andrey

leur chère épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante et parente, enlevée à leur affection, après une courte maladie, à l'âge de 47 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement sera célébré à l'église de Saint-Pierre, vendredi, 18 décembre, à 8 h. 1/2.

Départ du domicile mortuaire: Criblet, 7, à 8 h. 1/4.

Le présent avis tient lieu de faire part.

Madame Antoine Huber et sa famille, vivement touchées des nombreux témoignages de sympathie reçus, expriment leur reconnaissance à tous ceux qui ont pris part à leur grand deuil.

CAPITOLE
Cinéma Sonore
Ce soir
UN GRAND FILM POLICIER DE
FRITZ LANG
M - Die Stadt sucht einen Mörder
ENTIÈREMENT PARLÉ ALLEMAND.
Sur la scène:
Le comte Cutelli
QUI FERA UNE DÉMONSTRATION d'une SONORISATION D'UN FILM MUET.

Ingelen U. G. W.
la célèbre marque autrichienne, ondes 12 à 2000 m. Je vends mon poste neuf, prix intéressant.
J. GOLAZ, 15, av. Simplicon, Lausanne. 41055

Eau-de-vie de MARC
garantie pure, 2 fr. 50 le litre, fco des 20 litres.
J. Marti, vigneron, Tarignin-s.-Rolle. 13057

Exclusivité
serait accordée pour notre spécialité électrique, à personne sérieuse, visitant la clientèle industrielle et commerciale.
41526
S'adresser: M. Hiltbrand, hôtel de la Croix-Blanche, Fribourg, à partir de 2 h. à 4 h., les 16 et 17 court.

Vente de bois
Le vendredi, 18 décembre, la Bourgeoisie de Fribourg, vendra, en mises publiques: 50 moules sapin et dalle, situés en bordure de la route de Belfaux, à LA FAYE.
Rendez-vous au passage à niveau de Givisiez, à 1 h. 1/2. 15869
L'insp. forest.: P. Gendre.

Jeune homme
de 17 à 19 ans, désireux d'apprendre la langue allemande, trouverait, pour l'année 1932, place à l'année pour aider à la campagne. Gages à convenir. Vie de famille assurée.
S'adresser à Thomas Steiner, a/Ammann, Horwiler, p. Subingen (cant. Soleure). 4471 S

A vendre 1 wagon de paille et 1 wagon de bon foin
Alfred Steffen, Comm.-gny/Coppet. (Vaud.) 20545

Transports économiques par camion BERNA
robuste et résistant, pont arrière à cardan RITZEL. Vitesse moyenne élevée, avec sécurité absolue assurée par les puissants freins moteur et hydrauliques sur 4 roues. Modèles de carrosseries appropriées à toutes les branches de transport et perfectionnées après une expérience de nombreuses années.
Fabrique d'Automobiles BERNA S.A. Ofren

On demande à louer petit **local** 1 **meublé** 390 fr. (complet garanti).

avec devanture, situé sur bon passage. Offres sous chiffres K 22796 U, à Publicitas, Bienne.

A vendre
camionnette Martini, modèle T. F. Prix: 1500 fr. S'adresser rue du Progrès, 10. 15972 F

Mathis Six
à vendre, 10 C. V., conduite intérieure, 4 places, modèle 1928-29, faute d'emploi, réelle occasion. S'adresser sous chiffres P 15974 F, à Publicitas, Fribourg.

LES QUATRE VAGABONDS

Rien sans peine.
Si vous voulez du bon café
Seule la **Maison „Salvador“** (Immeuble Moderna)
Téléphone 14.23
peut vous donner satisfaction

Bon scieur est demandé tout de suite, comptoir IIIe cl. S'adresser sous chiffres P 41528 F, à Publicitas, Fribourg. 15964

Dame de Buffet est demandée pour le nouvel an. Ecrire en joignant photo et certificats, à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15973 F.

Etrennes 1932
Les livres sont les étrennes qui conviennent à tous et permettent d'offrir le CADEAU le meilleur marché.

Albums et livres illustrés	
Les livres roses	Fr. 0.15
Œuvres du chanoine Schmid	» 0.60
Collection « Francis Finn »	» 1.75
Collection « Albert Hublet »	» 1.75
Les livres bleus	» 2.75
Bibliothèque de Suzette	» 2.30
Œuvres de la Comtesse de Ségur	» 3.20
Œuvres de la Comtesse de Ségur (édition populaire)	» 1.90
Œuvres de Jules Verne	» 3.60
Œuvres de Pierre l'Ermite	» 1.25
Collection « Familia »	» 1.50
Bibliothèque de ma Fille	» 2.15
Collection « Pour Tous »	» 1.90

ROMANS pouvant être mis entre toutes les mains
Librairie catholique, 130, Place Saint-Nicolas
Librairie Saint-Paul, 38, Avenue de Pérolles

Agriculteur célibataire, demande **une bonne Servante de campagne**
Veuve avec un enfant accepté. S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 3669 F.

Caisses enregistreuse
Je demande un représentant pour le canton de Fribourg, pour le placement d'une nouvelle caisse enregistreuse bon marché. Offres à P. HANSEN, Caisses enregistreuses Merkur, Zurich 6, Landenbergstrasse, 6. 13151 Z

Tapis linoléum
R. Alpes 26
T 1167
Chiffelle

GALLEY
Rue de Lausanne
le plus beau choix en **GANTS**
laine, tissu, peau, fourrés
1^{re} Qualité
Prix exceptionnels de **Fr. 2.50** à **15.-**
Aux **Éléphants**
Av. de la Gare.

Non, monsieur!!!
Pourquoi debout? je préfère être assis, Et boire l'apéritif que je préfère.
J'aime détecter mon « DIABLERETS » Cassis, Qui donne l'appétit et me désaltère.
On demande **Pianiste**
(monsieur ou dame) pour aider dans orchestre de danse. Offres écrites s. chiffres P 15961 F, à Publicitas, Fribourg.

Pour Noël
de belles, grandes, VOITURES P. GROPPES, à des prix intéressants. Poussettes d'enfants, à partir de Fr. 95.-.
Eichenberger frères S.A.
place de la gare, FRIBOURG.

COMMERCE
à céder pour raison de santé, à monsieur possédant 5000 fr. comptant. Fabrique spécialisée avec patente. Clientèle et concession pour le canton de Fribourg. S'adresser par écrit sous chif. P 41531 F, à Publicitas, Fribourg.

Sauvages
Sommes acheteurs de renards, martres, fouines, bien conditionnés. Fabrique de FOURRURES, Benjamin, 2, v. J. J. Mercier, Lausanne. 486-2

A LOUER
près de la gare de Courtepin, joli PETIT APPARTEMENT en plein soleil. Confort moderne. Jardin, basse-cour. Event. garage. Y. Bongard, Courtepin.

M. STEIGER **AGENCE** LAUSANNE

Succ. de R. STEIGER-ZOLLER 4, RUE St-François

BERNE Rue du Marché et rue de la Préfecture 15945

Porcelaines & Articles de luxe.
Meubles de style. Installations de cuisine.
Cristaux, Louverts. Tout pour le home.

AGENCE DE MAPPIN & WEBB LONDRES

UN CADEAU UTILE
3000 paires de gants
 dans tous les prix et dans toutes les qualités
 en peau lavable depuis Fr. 4.90
 en peau fourrée depuis » 5.90
 astrakan entièrement doublé laine » 3.50
 en laine et tissus depuis » 1.50

Voyez notre vitrine et comparez nos prix et qualités
 Chapellerie - Chemiserie
SAUSER-REICHLEN, 21, rue de Romont
 Fribourg

Ce superbe soulier
 pour hommes
 En Rindbox
 coûte maintenant seul. **12.80**
 doublé cuir **14.80**

Chaussures F. VONLANTHEN
 PONT MURÉ FRIBOURG



Aux lecteurs de „La Liberté”

Jusqu'à fin décembre, voyez mes prix :

CHRONOMÈTRES de poche p^r messieurs, ancre 16 et 17 rubis, extra, nickel, jolis décors, Fr. 31.— En argent et plaqué or, 10 ans, riches décors, Fr. 38.— et 44.—; en or, 14 kt., Fr. 89.—, 98.—, 130.—, à 800.—. Les mêmes, mais 15 rubis, en nickel, Fr. 18.—, 24.— et 28.—; en argent, Fr. 22.—, 33.—, 35.—.

MONTRES BRACELET p^r messieurs, ancre 15 rubis, soignées, nickel, Fr. 21.—, 28.—, 39.—; en argent et plaqué or, Fr. 30.—, 39.—, 48.—, 55.—; en or, 14 kt. extra, Fr. 55.—, 89.—, 98.—, 125.—, à 600.—.

JOLIES MONTRES BRACELET p^r dames, en or, 14 kt., 10 et 15 rubis, Fr. 32.—, 38.50, 45.—, 53.—; en argent et plaqué or, Fr. 24.—, 28.—, 38.—.

SUPERBES MONTRES BRACELET p^r dames, mouvement Impérial, Fr. 88.—, 98.—, 130.— à 3.000.—.

JOLIS RÉGULATEURS, Fr. 48.—, 58.—, 68.—, avec sonnerie, carillon 1/4 Westminster, Fr. 98.—, 119.— et 128.—.

Toutes nos montres, régulateurs sont garantis 3 et 5 ans.
JOLIES BAGUES or, p^r dame, Fr. 7.50, 10.— et 12.—.
 Grand choix de bagues, chaînes, colliers, bracelets or, à prix réduits.
 Services de table argentés et grande argenterie, bas prix.
 Demandez les échantillons à la grande
Maison d'horlogerie CÉLESTIN BEUCHAT, Delémont (J.-B.)
 28^{me} année (nombreux remerciements).

A VENDRE OU A LOUER, à Grolley, un
DOMAINE
 de 22 poses 1/2 de terrain et 2 poses de bois, un bâtiment avec deux logements, grange, écurie, remise et manège, situé au centre du village, pour le 22 février 1932. 41530
 Pour tous renseignements, s'adresser au fermier : M. Louis Cuennet de Marcell, à Grolley.

Noël
 joie et bonheur avec
 1 jolie boîte contenant
3 paires de bas
 Fr. 8.—
 Aux
Corsets élégants
 69, rue de Lausanne.

Paille
 Arrivages toutes les semaines. 41525 F
 S'inscrire d'avance chez
Bachler-Andrey, Grand'
rue, 24, téléphone 14.21,
Fribourg.



Pour les fêtes
 vous porterez un chapeau convenable, si vous faites réparer votre vieux chapeau, qui vous en remplacera un neuf et qui ne vous coûtera que
4 à 5 francs
 Travail prompt et soigné par la
Fabrique de chapeaux
M. Schneuwly
 Fribourg
 Dépôt pour Bulle chez :
 Mme veuve A. PASQUIER
 épicerie
 rue de la Promenade

Petit appartement
 à louer, 3 pièces, galetas. Entrée au nouvel an. S'adresser à Lehmann, Granges-Paccot. 41510

Pension
Sainte-Marie
 Maison de repos, régimes, soins, convalescence.
GIVISIEZ
 (arrêts du train) 141-2

Enchères de bois
 Le conseil communal de Villars-sur-Glâne exposera en vente, par voie d'enchères publiques, le samedi 19 décembre prochain : 23 moules de hêtre, 3 moules de sapin, 16 tas de branches et 8 pièces de charpente.
 Rendez-vous des miseurs à 13 h. 30, au pont de la Glâne. 15945
 Par ordre : Le secrétaire.

Calendrier
 de
l'Œuvre de Saint-Paul
 1932

Prix : sur carton Fr. 1.60
 bloc seul » 1.20
 broché (forme livre) » 1.20

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
 FRIBOURG
 130, Place St-Nicolas et avenue de Pérolles, 38

Gouvernante ménagère
 Demoiselle, demande place chez monsieur seul ou veuf avec ou sans enfants. Entrée janvier.
 Poste restante, 893, BERNE, 7.

CANAPÉS, DIVANS, FAUTEUILS, LITS turcs
 Travail garanti, exécuté dans nos ateliers
 — Prix modérés —
 Fr. Bopp, tapissier, Fribourg, rue du Tir, 8, tél. 763. 2-20

Votre comptable
 vous prie
 de lui fournir une machine à calculer avec contrôle écrit

VICTOR
 pour l'inventaire et le boucllement des comptes.
 Location au jour, déduite en cas d'achat.

LIBRAIRIE MEYER, rue des Épouses, 70, Fribourg
CAMPICHE Saint-Pierre, 2, Lausanne

Ouverts
 tous les jours.
Confort moderne
 10 cabines.
 Téléphone 12.65.
 rue de la Banque, 22.



BAINS DE PLACES.

ESSAYEZ LE NOUVEAU SHAMPOO, LA POUDRE ALPHA de LUXE
 ELLE REND LES CHEVEUX SOUPLES ET BRILLANTS
 EN VENTE PARTOUT
 GROS : F. UHLMANN EYRAUD S.A. GENEVE.
 Le Sachet : 0,40 Fr.



Véritable
Porto rouge et blanc
Maison Jos. Baserba, Fribourg

Albert Cuony
 architecte diplômé
40, Place de la Gare
 — FRIBOURG — 15929
 Tél. : Bureau 13.70. Appart. 95.

Enchères de bois
 Le Conseil communal d'Onnens exposera en vente par voie d'enchères publiques, le jeudi 24 décembre 1931, à 13 heures, en Francillon : 34 tas de bois de feu et 7 moules de sapin, et en Salley : 23 m³ de foyard. 15962
 Rendez-vous des miseurs en Francillon (route Onnens-Cottens).
 Onnens, 14 décembre 1931.
 Par ordre : Le secrétaire.

LONDRES !
 Le Collège de la
Société suisse des commerçants, Londres
 reconnu par la CONFÉDÉRATION le meilleur collège de Londres fournit aux citoyens et citoyennes SUISSES l'OC-CASION d'apprendre à fond la langue anglaise à prix modérés.
 ÉCOLOGE pour 12 SEMAINES, L. 6. 7. 6. 6 heures par jour
 Les membres de la S. S. des C. bénéficient de conditions spéciales
 Pour renseignements, s'adresser au DIRECTEUR Swiss Mercantile Society, Ltd. 34/35 Fitzroy Square, London W. 1.

SERVICE des EAUX
 En vue d'éviter les nombreux inconvénients qu'entraîne le gel des conduites d'eau, nous prions Messieurs les abonnés de laisser couler, dans les immeubles exposés au gel, un filet d'eau dont le débit sera de 2 à 3 litres minute au maximum selon la température extérieure.
 Les abonnés sont également priés de prendre les dispositions nécessaires pour protéger les compteurs des effets du gel, les dégâts occasionnés de ce fait étant à leur charge.
 Fribourg, le 14 décembre 1931.
 Entreprises électriques fribourgeoises,
SERVICE DES EAUX.

Pendant les fêtes, tous ces **cadeaux utiles** apportent la joie aux petits comme aux grands



PANTOUFLÉS à revers poil de chapeau 6.30 5.25 3.90
 Pantoufles feutre 3.50
 feutre et sem. cuir 5.90

CHAUSSONS déc. ou avec boucles, semelle feutre ou cuir
 Enfants 4.50 4.95
 Filles 5.25 5.70
 Dames 6.50 7.50

SOCQUES déc. ou forme Derby, fourrés, chauds, meilleure qualité
 Ia 5.— 6.— 7.—
 IIa 4.50 5.25 6.50

SOULIERS à brides pour dames tous genres depuis Fr. 12.80

RICHELIEU pour dames tous genres depuis Fr. 12.80

CHAUSSURES SKI
 Enfants 20.80
 Dames 26.50
 Messieurs 29.50

CHAUSSURES DOSSENBACH
 Aux Arcades
 Fribourg et Morat

SNOW-BOOTS tous genres 6.90 9.— 11.80

Sort de presse :
Léon-Paul Robert, LES OISEAUX DE CHEZ NOUS
 III^{me} portefeuille (37 aquarelles)
 Prix : Fr. 40.—

Ce portefeuille, particulièrement beau, apporte une contribution nouvelle à cette œuvre incomparable d'art et de science.

En 1933, paraîtra un 4^{me} et dernier portefeuille, qui complétera cette magnifique publication que chacun voudra posséder.

Les portefeuilles I, II et III sont en vente au prix de Fr. 40.— chacun.
 Editions DELACHAUX & NIESTLE S. A. Neuchâtel 3732 N

Domaine à vendre
 A vendre, au village de Posat, joli domaine de 20 poses, avec habitation rurale, eau intarissable. Entrée en jouissance tout de suite ou à convenir. 15925
 Pour tous renseignements s'adresser à M. Jolion, agent Bq. Etat, à Farnagny. Tél. N° 1.

CINÉMA-ROYAL
 Jusqu'au jeudi, 17 décembre inclus.
FRA DIAVOLO
 100 % français